

No.	Thème	20e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRIENNALE 2020	Références	Date-butoir	Avancée
		<b>Jeudi 3 décembre 2020 – Ouverture de l'Assemblée générale – Réunion en ligne, session 1 12h00 – 13h00 (ou 14h00) (heure de Paris – CET)</b>			
	<b>Arrivée virtuelle des participants</b>	Les participants se connectent un par un via l'application Zoom			
<b>1</b>	<b>Ouverture officielle de l'Assemblée générale</b>	<p>Laura Maxwell procède à quelques annonces techniques.</p> <p>Gaia Jungeblodt passe la parole à Alfredo Conti, Co-Président du Comité des élections. Il donne toutes les explications sur le fonctionnement du système de vote, le nombre de sessions en ligne, à travers 4 plateformes sécurisées et donne les instructions pour ce vote en ligne.</p> <p>Les points 2-2 à 2-7 de l'ordre du jour seront votés à main levée. Le reste des votes aura lieu sur les plateformes de vote sécurisé Euro-Vote et restera secret.</p> <p>Alfredo Conti explique qui sont les membres votants : il détaille les objectifs et les spécificités de chaque plateforme de vote et explique le rôle de l'huissier qui supervisera les séances de vote.</p>			
1-1	Mot de bienvenue par le Président de l'ICOMOS	<p>Toshiyuki Kono souhaite la bienvenue aux participants, rappelle que la 20ème Assemblée générale aurait dû se tenir à Sydney (Australie), mais que la pandémie de Covid-19 en a empêché la tenue.</p> <p>Il rappelle qu'une Assemblée générale extraordinaire s'est déroulée par zoom le 23 juillet dernier pour autoriser la tenue sous forme virtuelle de la présente AG de décembre 2020. Il renouvelle ses remerciements aux participants, présente ses excuses de s'exprimer en français auprès des membres francophones de l'organisation.</p>			
<b>2</b>	<b>Organisation des sessions</b>				
2-1	Allocution par le Président de la 20 <sup>e</sup> Assemblée générale	La parole est à Rohit Jigyasu (Président de la 19ème Assemblée générale triennale à Delhi en 2017). Il rappelle avoir eu le privilège d'accueillir l'AG de Delhi et note les efforts déployés par l'ICOMOS Australie pour organiser la prochaine AG. Malheureusement la pandémie de Covid-19 l'en a empêché. Il souligne la forte résilience de l'ICOMOS qui, malgré les difficultés actuellement rencontrées, a réussi à organiser des rencontres de ce type de manière virtuelle. Il estime que ces défis ont été remarquablement relevés par le Secrétariat International et par tout l'ICOMOS.	Statuts art 42, 43, 44, 45		

		<p>Cette pandémie doit d'ailleurs nous faire réfléchir sur notre condition humaine, sur l'impact et les défis du changement climatique pour la communauté du patrimoine culturel. Tous ces problèmes sont liés et la question du patrimoine ne peut être séparée des défis globaux actuels.</p> <p>RJ demande aux membres d'approuver la résolution 2020/1. Personne ne s'y oppose</p>			
2-2	<p>Confirmation des membres du Comité des élections                  (Résolution 20AG 2020/1                  Nomination des membres du Comité des élections – votée pendant la session)</p>	<p><b>Résolution 20AG 2020/1 - Confirmation des membres du Comité des élections</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Notant</b> que lors d'une Assemblée générale en ligne, contrairement à une Assemblée générale physique, le Comité des élections doit travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;</p> <p><b>Tenant compte</b> de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre 2020, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Gideon Koren (Président de l'ICLAFI et chef scrutateur de l'Assemblée générale de juillet 2020) et des membres du Comité des candidatures déjà en place en tant que Comité d'élection pour la 20<sup>e</sup> Assemblée générale (tout ajustement nécessaire devant être fait le cas échéant par le Conseil d'administration en novembre 2020 - si des membres devaient être remplacés) - afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale,</p> <p><b>Confirme</b> la nomination du Comité des élections comme suit :</p> <p><b>Chefs scrutateurs conjoints</b> : Gideon Koren (Israël) et Alfredo Conti (Argentine)</p> <p><b>Scruteurs</b> : Ishanlosen Odiaua (Nigeria), Faika Bejaoui (Tunisie), Sharif Shams (Bangladesh), Anja Vintar (Slovénie)</p>			
2-3	<p>Présence et quorum : présentation du rapport du Comité de vérification des pouvoirs                  (Résolution 20AG 2020/2 Adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs – votée pendant la session)</p>	<p>Rohit Jigyasu passe la parole à Robert Quarles von Ufford qui présente les membres de la Commission de vérification des pouvoirs, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Robert Quarles von Ufford (Pays-Bas) - Président</li> <li>- Fauzia Qureshy (Pakistan)</li> <li>- Saul Alcantara Onofre (Mexique)</li> <li>- Laura Robinson (membre de droit) (Afrique du Sud).</li> </ul> <p>Il explique comment elle a fonctionné et fait état de certains cas particuliers pour les comités nationaux : ICOMOS Argentine, ICOMOS Chili, ICOMOS Grèce, ICOMOS Nouvelle Zélande et US/ICOMOS ont connu des retards dans le paiement des cotisations mais ont régularisé la situation et pourront donc voter.</p>	Statuts art 9a & c, Règl. intérieur art 36 & 37		

	<p>ICOMOS Macédoine pour sa part a partiellement régularisé sa situation mais pas totalement, et pas dans les délais. Ce Comité n'aura donc pas de droit de vote.</p> <p><b>Recommandations de la commission de vérification des pouvoirs :</b></p> <p>Robert Quarles von Ufford attire l'attention sur le fait que les comités nationaux doivent être plus attentifs aux délais et aux règles de vote, tels qu'ils sont dictés par les statuts de l'ICOMOS. S'ils ne sont pas respectés dans les temps, cela remet en cause leur aptitude à pouvoir voter, ce qui est regrettable.</p> <p>Lazar Shumanov, ICOMOS Macédoine, demande la parole. M. Shumanov n'étant pas membre du panel, il n'a pas la possibilité de prendre la parole. Robert Quarles von Ufford explique à nouveau que le paiement de la cotisation de 2019 est toujours dû, c'est pourquoi les membres macédoniens ne peuvent pas voter.</p> <p>Au total vont voter: 65 comités nationaux; soit 890 voix 55 membres individuels Soit un total de 945 voix.</p> <p>Teresa Patricio intervient pour dire qu'il y a une différence entre les chiffres annoncés et les chiffres affichés dans le texte de la résolution. Laura Maxwell explique qu'elle est probablement responsable de cette différence due à un défaut de mise à jour. 945 est le bon chiffre.</p> <p>Rohit Jigyasu demande aux participants de voter à main levée (via le chatbox Zoom).</p> <p>Gideon Koren déclare qu'aucune abstention n'a été notée ni aucune objection soulevée.</p> <p><b>Résolution 20AG 2020/2 - Présences et quorum : adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Notant</b> que l'article 9-c des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des membres votants présents ou représentés par au moins un tiers des Comités nationaux - soit 28,</p> <p><b>Considérant</b> le rapport du Comité de vérification des pouvoirs,</p> <p><b>Prend note que</b></p>			
--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- au 31 décembre 2019, il y avait 1125 membres votants provenant de 85 Comités nationaux et 75 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1200 ;</li> <li>- ce 3 décembre 2020, il y a 713 membres votants désignés exprimant 945 votes et représentant 65 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ;</li> <li>- la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouter 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 950 ;</li> </ul> <p>Adopte le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 9-c des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.</p> <p>Le vote se fait à main levée via Zoom.</p> <p>Gideon Koren déclare qu'il n'y a eu aucune abstention ou objection soulevée.</p>			
2-4	Election du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 20e Assemblée générale (Résolution 20AG 2020/3 Election du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 20e Asse	<p><b>Résolution 20AG 2020/3 - Élection du Président, des trois Vice-Présidents et des Rapporteurs de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS élit en tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Président</b> de l'Assemblée générale : Toshiyuki Kono (Président de l'ICOMOS) ;</li> <li>- <b>Vice-Présidents</b> de l'Assemblée générale : Sanaa Niar (Algérie) et Laura Robinson (Trésorière de l'ICOMOS) ;</li> <li>- <b>Secrétaire général</b> de l'Assemblée générale : Grellan Rourke (Vice-Président de l'ICOMOS) ;</li> </ul> <p><b>Rapporteurs</b> de l'Assemblée générale : Dominique Schneider (ICOMOS France) et Lucile Smirnov (Secrétariat international).                  Toshiyuki Kono invite les membres votants à voter pour l'adoption de cette résolution (via le chatbox Zoom)</p> <p>Gideon Koren déclare qu'aucune abstention n'a été notée et qu'aucune objection n'a été soulevée. La résolution est adoptée.</p>	Statuts art 9b		
2-5	Adoption de l'ordre du jour	<p><b>Résolution 20AG 2020/4 - Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS <u>adopte</u> son ordre du jour.</p>	Statuts art 9d Règl. intérieur art 32		
2-6	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de juillet 2020	<p><b>Résolution 20AG 2020/5 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale de juillet 2020</b></p>	Règl. intérieur art 35		

		La 20 <sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS <b>adopte</b> le procès-verbal de l'Assemblée générale de juillet 2020.			
2-7	Présentation du rapport du Comité des candidatures	<p>M. Toshiyuki Kono invite Alfredo Conti à présenter le rapport de la commission des candidatures.  <b>Voir le rapport complet en Annexe A</b> (en anglais seulement)</p> <p>M Toshiyuki Kono invite les membres votants à voter pour l'adoption de cette résolution (via le chatbox Zoom). M Gideon Koren déclare qu'aucune abstention n'a été notée et qu'aucune objection n'a été soulevée.                      La résolution est adoptée.</p> <p>M Toshiyuki Kono rappelle que le 3 décembre 2020, à 14 heures (heure de Paris), le bureau de vote n°1 sera ouvert pendant 24 heures pour l'élection des 20 membres du Conseil d'administration. Le soir du 4 décembre, les résultats du premier tour de scrutin seront annoncés par courrier électronique.</p> <p>La prochaine session en ligne aura lieu le 7 décembre.</p> <p>M. Kono déclare que l'agenda d'aujourd'hui est complet.                      Mme Jungeblodt prend la parole pour préciser que la liste telle que présentée par Alfredo indique les postes pour lesquels chaque candidat se présente. Mais les nouveaux statuts de l'ICOMOS stipulent que les candidats doivent tous être élus au Conseil d'administration en premier lieu. Tous les noms de cette liste apparaîtront donc sur le bulletin de vote n°1 consacré aux membres du Conseil d'administration.</p> <p><b>Résolution 20AG 2020/6 - Présentation du rapport du Comité des candidatures</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte</b> le rapport du Comité des candidatures selon lequel les candidats suivants sont éligibles par l'Assemblée générale pour les postes mentionnés :</p> <p><b>Pour le poste de Président(e) :</b>                      Teresa Patricio (Belgique)</p> <p><b>Pour le poste de Secrétaire général(e) :</b>                      Fabian Llisterri (Espagne)                      Mario Santana Quintero (Canada)</p> <p><b>Pour le poste de Trésorier(ère) :</b>                      Pamela Jerome (États-Unis)                      Marc Kocken (Pays-Bas)</p> <p><b>Pour les postes de Vice-Président(e)s :</b></p>	Règl. intérieur art 45		

		<p>Riin Alatalu (Estonie)                  Bo Jiang (Chine)                  Leonardo Castriota (Brésil)                  Aboukacem Chebri (Maroc)                  Alpha Diop (Mali)                  Luigi Fusco Girard (Italie)                  Khalid El Harrouni (Maroc)                  Pamela Jerome (Etats-Unis) – si non élue au poste de Trésorier                  Mario Santana Quintero (Canada) – si non élu au poste de Secrétaire Général                  Assaad Seif (Liban)                  Maria Guadalupe Zepeda (Mexique)</p> <p><b>Pour le Conseil d'administration :</b>                  Nils Ahlberg (Suède)                  Mohammad Al Aidaroos (Arabie Saoudite)                  Tariq Al Murri (Egypte)                  Naima Benkari (Algérie)                  Fernande Bodo (Cameroun)                  Adriana Careaga (Uruguay)                  Andreas Georgopoulos (Grèce)                  Han Suk-Young (Corée du Sud)                  Donald Hankey (Royaume-Uni)                  Leonid Kondrashev (Fédération de Russie)                  Anastasia Martynova (Fédération de Russie)                  Takeyuki Okubo (Japon)                  Maria Cristina Paterno (Philippines)                  Peter Phillips (Australie)                  Cyrill von Planta (Autriche)                  Nupur Prothi (Inde)                  Grainne Shaffrey (Irlande)                  Jean-Christophe Simon (France)                  Hatthaya Siriphatthanakun (Thaïlande)                  Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)                  Zeynep Gül Ünal (Turquie)                  Stacy Vallis (Nouvelle-Zélande)</p> <p>Cette liste s'efforce de proposer des candidatures qui assurent un équilibre entre les différentes régions du monde et un équilibre homme/femme.</p>			
3	<p><b>Élections : élection des 20 membres du Conseil d'administration</b></p>	<p>Les membres votants pourront voter en ligne sur la plateforme sécurisée numéro 1 qui sera ouverte du 3 décembre 2020 14h (heure de Paris) au 4 décembre 2020 14h (heure de Paris). Résultats sur le site web de l'ICOMOS le 4 décembre 2020 à 18h.</p>			

		Toshiyuki Kono remercie les participants et espère que les explications sur l'organisation de ce vote auront été suffisamment claires et leur donne rendez-vous pour la prochaine session le 7 décembre 2020 à 12h heure de Paris.			
		<b>Lundi 7 décembre 2020 Assemblée générale– Réunion en ligne, session 2 12h00 – 14h00 (heure de Paris – CET)</b>			
<b>4</b>	<b>Annnonce des résultats – Plateforme de vote 1 Election du Conseil d'administration</b>	<p>Toshiyuki Kono donne la parole à Alfredo Conti qui procède à l'annonce des résultats du vote qui a eu lieu sur la plateforme n°1.</p> <p>La plateforme de vote 1 était ouverte 24h/24h du 3 décembre à 14h00 CET au 4 décembre à 14h00 CET. Le Secrétariat a répondu à toutes les demandes d'assistance reçues dans les délais et n'a pas connaissance de membres votants n'ayant pas pu voter.</p> <p>776 votes sur 945 possibles ont été exprimés, soit une participation de 82,12 % - avec le résultat suivant. Les 20 candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix sont élus pour siéger au Conseil d'administration de l'ICOMOS sont :</p> <p>AHLBERG Nils (Suède)                  ALATALU Riin (Estonie)                  BO Jiang (Chine)                  CAREAGA Adriana (Uruguay)                  CASTRIOTA Leonardo (Brésil)                  DIOP Alpha (Mali)                  GEORGOPOULOS Andreas (Grèce)                  HAN Suk-Young (Corée du Sud)                  JEROME Pamela (États-Unis)                  OKUBO Takeyuki (Japon)                  PATRICIO Teresa (Belgique)                  PHILLIPS Peter (Australie)                  PROTHI Nupur (Inde)                  SANTANA Mario (Canada)                  SHAFFREY Grainne (Irlande)                  SIMON Jean-Christophe (France)                  SIRIPHATTHANAKUN Hatthaya (Thaïlande)                  ÜNAL Zeynep Gül (Turquie)                  VALLIS Stacy (Nouvelle-Zélande)                  VON PLANTA Cyrill (Autriche)</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, les candidats pour le prochain tour - élection du Président, du Secrétaire général et du Trésorier - sont confirmés comme suit :</p>			

	<p><b>Président : Teresa Patricio (Belgique)</b></p> <p><b>Secrétaire Général: Mario Santana Quintero (Canada)</b></p> <p><b>Trésorier : Pamela Jerome (États-Unis)</b></p> <p>Alfredo Conti détaille les modalités de vote du 7 décembre sur la plate-forme numéro 2. Pour ces postes, la majorité est requise. Si ce n'était pas le cas pour certains postes, un 2<sup>e</sup> tour aura lieu le 10 décembre, pendant 24h.</p> <p>Le Comité des candidatures a noté que des candidats au poste de Vice-Président n'ont pas été élus en tant que membres du Conseil d'administration. La procédure dans ce cas de figure sera annoncée par le président de la 20<sup>e</sup> AG. Toshiyuki Kono rappelle que si un poste de vice-président est inoccupé, il faut se référer à l'article 66 § 5d du règlement intérieur qui stipule qu'un appel à candidatures doit être envoyé à l'assemblée. Cet appel ne porte que sur les personnes élues en tant que membres du Conseil d'administration.</p> <p>Toshiyuki Kono rappelle que selon l'article 63 du règlement intérieur, « la personne présentant le candidat et au moins deux des membres qui appuient cette proposition doivent être issus de pays de la même région que le candidat ». Ces exigences seront vérifiées 48 heures après la session.</p> <p>Toshiyuki Kono invite les participants à cette session à nommer une personne à désigner comme vice-président (via le fil de discussion Zoom). Grellan Rourke attire l'attention sur le critère géographique. M. Toshiyuki Kono rappelle à nouveau que les soutiens doivent être issus de la même région.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Adriana Careaga,</li><li>- Peter Philipps,</li><li>- Ünal Zeynep Gül</li><li>- et Nupur Prothi</li></ul> <p>sont nommés par les participants.</p> <p>Toshiyuki Kono demande si les candidats acceptent cette candidature. AC : oui, PP : non, ZUG : oui, NP : oui. Gideon Koren remarque qu'une autre candidature a été présentée par ICOMOS Autriche dans le fil de discussion : Cyril von Planta. Il accepte également.</p> <p>Les nouvelles candidatures de VP (acceptées par les candidats) sont Adriana Careaga (ICOMOS Uruguay), Zeynep Gül Unal (ICOMOS Turquie), Nupur Prothi (ICOMOS Inde), Cyril von Planta (ICOMOS Autriche)</p> <p>Le Secrétariat vérifiera dans les prochaines 48 heures que les auteurs des propositions et leurs soutiens proviennent de la même région.</p>			
--	--	--	--	--

		<p>Teresa Patricio demande si des lettres de soutien sont nécessaires. Peter Philipps précise que 3 lettres de soutien sont requises par le règlement intérieur, toutes devant provenir de pays différents, et 2 des 3 devant provenir du même pays que le candidat.</p> <p>Les soutiens doivent être envoyés par courrier électronique au Secrétariat.                  Gaia Jungeblodt lit une question posée par ICOMOS Belgique : un Comité national peut-il soutenir plusieurs candidats ? La réponse est oui à condition qu'ils soient de la même région que le candidat.</p> <p>Les nominations supplémentaires de VP (acceptées par les candidats) sont Adriana Careaga (Uruguay), Zeynep Gül Unal (Turquie), Nupur Prothi (Inde), Cyrill von Planta (Autriche)                  Toshiyuki Kono les félicite.</p> <p>Gaia Jungeblodt rappelle les règles de nomination des vice-présidents dans le fil de discussion :                  « a. lettre du proposant [pour le poste au Bureau] signée par un membre de l'ICOMOS ; b. lettres d'appui d'au moins trois autres membres de l'ICOMOS d'au moins trois pays autres que celui du proposant ; dans le cas des nominations au poste de vice-président, le proposant et au moins deux des appuis doivent être issus de pays de la région dans laquelle se trouve le pays du candidat. »</p> <p>En fin de séquence, Cyrill von Planta (ICOMOS Autriche) retire sa candidature. Trois candidates restent donc en lice.</p>			
<b>5</b>	<b>Rapport sur le triennat 2017 – 2020 et adoption des comptes annuels</b>	<p>Saania Niar (ICOMOS Algérie) introduit la session en rappelant tout le travail effectué depuis la dernière Assemblée générale triennale à Delhi en 2017.</p>			
5-1	Rapport du Président de l'ICOMOS	<p>Toshiyuki Kono fait le bilan de ses trois années de mandature (2017-2020). Il présente son rapport moral, lequel est joint <b>en annexe B</b> au présent procès-verbal.</p> <p>Il se félicite de la modernisation apportée aux méthodes de travail, en particulier de la mise en place de réunions par zoom depuis 2018, ce qui a permis à l'ICOMOS de ne pas être trop affecté par la pandémie de Covid 19, de la richesse des échanges au sein du conseil d'administration et de l'ouverture dynamique vers de nouvelles pistes de travail. M. Kono mentionne en particulier le travail effectué par les 13 équipes de travail. M. Kono remercie les membres du Conseil d'administration, et en particulier ceux qui partent à la retraite, pour leur travail. Il annonce qu'une nouvelle équipe spéciale dédiée au COVID-19 a été créée en mai 2020.</p> <p>En 2019, il propose l'outil d'un écosystème pour revisiter et réévaluer le fonctionnement de l'ICOMOS, avec ses spécificités en tant qu'organisation à but non lucratif.                  La confiance, la compétence et la diversité partagées des membres de l'ICOMOS en font une communauté patrimoniale d'une richesse unique. Chaque CN et CSI sont également des clés de cet écosystème. Nous avons parmi nous, estime-t-il, une richesse d'expertise et de vastes réseaux dans la communauté du patrimoine. Ce capital social est l'un des atouts les plus importants sur lequel nous devrions capitaliser, en facilitant l'échange d'informations vers l'extérieur.</p> <p>Toshiyuki Kono se félicite de la création du groupe de travail sur les professionnels émergents au cours de l'été 2017. Sa première réunion physique a eu lieu à Delhi. Vague au départ, cette notion de PE est</p>	Statuts art 9d1		

		<p>désormais bien ancrée et est entrée dans une nouvelle phase d'activité dynamique (cf. webinaires), permettant des échanges intergénérationnels. Bien qu'ils soient efficaces et actifs, les professionnels émergents ont encore besoin d'encouragements et de soutien.</p> <p>2 Comités nationaux ont été réorganisés avec l'aide de M. Kono, et 2 CN mis sur pied à partir de zéro, tandis que de nouveaux CN sont en cours de création dans les régions du sud. Dans ce contexte, M. Kono se félicite du plan triennal et scientifique pour 2021-2023 adopté par le Conseil scientifique, qui invite à se concentrer sur le développement de l'action de l'ICOMOS en matière de changement climatique. Pour lui, c'est un bon exemple d'un écosystème sain à l'œuvre, dont les composants se développent individuellement et, interagissant de manière fructueuse, renforcent le système tout entier.</p> <p>M. Kono remercie M. Andrew Potts d'avoir dirigé les travaux du groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine et espère qu'il continuera à jouer un rôle central dans le prochain plan triennal.</p> <p>Un écosystème sain doit être prêt à réagir à l'impact de facteurs externes. Le plus important étant aujourd'hui bien sûr la crise du COVID-19. Le patrimoine culturel est la pierre angulaire du redressement humain, social et économique. L'ICOMOS se doit de prendre la tête d'une approche à long terme afin de faire face aux incertitudes des temps futurs. D'où le groupe de travail sur COVID-19, qui a lancé une première phase d'enquête.</p> <p>En ce qui concerne le patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial a décidé à Bakou (43COM12A paragraphe 13) de maintenir « le statu quo concernant la participation de services consultatifs supplémentaires ». Le statut de l'ICOMOS a été menacé pendant plusieurs années, mais grâce au travail de qualité des collègues et du personnel de l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial a reconnu que l'ICOMOS est toujours un partenaire crédible pour les États parties. L'ICOMOS doit maintenir son expertise et la qualité de son travail dans ce domaine. Aussi 6 nouveaux conseillers ont-ils été recrutés et formés. Ils commenceront bientôt et l'on attend beaucoup de leurs connaissances et de leur expérience. Un nouvel appel à contribution sera bientôt organisé, afin que l'ICOMOS renforce son statut dans le système du patrimoine mondial.</p> <p>Enfin, M. Kono annonce la signature récente d'un protocole d'accord entre le Centre international de conservation de l'ICOMOS - Xi'an et le gouvernement populaire municipal de Xi'an.</p> <p>Au-delà du travail remarquable effectué par l'ICOMOS en tant qu'organe consultatif pour le Patrimoine mondial, au-delà de ses compétences scientifiques et techniques incontestées et mondialement reconnues, l'organisation a su s'ouvrir à des sujets plus vastes. La collaboration constante avec les comités nationaux, les comités scientifiques internationaux et les groupes de travail, clés de l'organisation, a permis d'élargir le champ les domaines de réflexion et de s'ouvrir à des thématiques touchant aux problèmes de société comme le changement climatique, le patrimoine en danger, les droits de l'homme, la thématique nature/culture, etc. Le dynamisme né au sein des professionnels émergents laisse penser que ces nouveaux sujets resteront au cœur des réflexions de l'ICOMOS.</p>			
--	--	--	--	--	--

		Il remercie tous les membres de l'ICOMOS pour leur soutien tout au long de son mandat qui a été pour lui une expérience exceptionnelle. !			
5-2	Rapport du Secrétaire Général de l'ICOMOS sur la mise en œuvre des résolutions de la 19e Assemblée générale	<p>Peter Phillips, secrétaire général de l'ICOMOS, fait le bilan de ses trois années de mandature (2017-2020). Il présente son rapport, lequel est joint en <b>annexe C</b> au présent procès-verbal.</p> <p>Il fait le point sur l'état d'avancement des résolutions et programmes arrêtés lors de l'Assemblée générale de Delhi en 2017, en insistant sur les progrès accomplis pour assurer leur mise en œuvre satisfaisante. Les principales actions abouties concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre des 35 résolutions prises à Delhi ;</li> <li>- la mise en œuvre du programme triennal ;</li> <li>- la mise en œuvre des principes éthiques ;</li> <li>- mise en œuvre du multilinguisme et l'attention attachée à la préservation de la diversité culturelle.</li> </ul> <p>Il remercie tout particulièrement d'équipe du Secrétariat International qui a toujours été un soutien sur lequel il a pu s'appuyer sans défaillance et particulièrement cette année avec l'organisation de l'Assemblée générale virtuelle pour cause de pandémie.</p>	Règl. intérieur art 57		
5-3	Rapport du Trésorier de l'ICOMOS	<p>Laura Robinson, trésorière de l'ICOMOS fait le bilan de ses trois dernières années de mandature (2017-2020). Elle présente les comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes et le budget prévisionnel pour le triennat 2021-2023. <b>Ces rapports sont joints au présent procès-verbal en annexe D.</b></p> <p>Elle se félicite que, cette année encore, le commissaire aux comptes n'ait pas relevé d'éléments à signaler quant à la présentation fidèle et à la cohérence des comptes annuels qui ont été diffusés et adoptés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2020.</p> <p>L'exercice financier 2019 se termine avec un excédent de 81 426€. L'exercice 2020 devrait s'achever avec un léger excédent. Le budget triennal pour sa part n'est encore qu'une estimation à cause des incertitudes liées à la crise sanitaire. Il devra être affiné avant d'être présenté au conseil d'administration. C'est pourquoi, en l'état actuel des choses, seul le budget prévisionnel 2021 est présenté avec une hypothèse de croissance des coûts et des revenus modérés.</p> <p>Elle remercie vivement tout le conseil d'administration et le Secrétariat International pour leur travail et leur soutien indéfectibles.</p> <p>Intervention de Pierre-Marie Tricaux dans le fil de discussion:          Avec plusieurs autres membres, je souhaite un éclaircissement sur un point concernant le financement, et la réponse à quelques questions:          (1) Le statut d'organisme de bienfaisance (charity) accordé par les autorités des USA a-t-il été obtenu pour Icomos international?          s(2) Sinon, est-il envisagé?          (3) Est-il possible pour un organisme de droit français d'être ainsi reconnu aux USA?          (4) Si oui, quelles en seraient les risques dans le cas d'une action d'ICOMOS impliquant un pays faisant</p>	Statuts art 9d1		

		<p>l'objet de restrictions de la part du gouvernement américain? (cf. bourses annulées pour l'assemblée de Delhi en 2017).                  (5) Si cela est déjà acquis, le Conseil d'administration en a-t-il débattu?                  (6) Par ailleurs, le statut équivalent a-t-il été demandé en France (reconnaissance d'utilité publique)?</p> <p>Réponse de Marie-Laure Lavenir dans le fil de discussion :                  "Dear Pierre-Marie, yes ICOMOS international has a statute equivalent to charity in the US which allows donations to be eligible for tax donations. same in France where we are « d'intérêt général » (but be careful, this is not exactly the same as "utilité publique" which is a different thing)."</p>			
5-4	Questions et réponses sur les rapports statutaires	<p>Sanaa Niar annonce qu'aucune question n'a été reçue avant le 24 novembre, date limite.                  Avant de lui redonner la parole, elle remercie chaleureusement Toshiyuki Kono pour la direction et le soutien de son initiative « Emerging Professionals ».                  Toshiyuki Kono précise que toutes les informations concernant les rapports du président, du secrétaire général et de la trésorière sont accessibles sur la plateforme de vote. Il sera demandé aux membres votants l'approbation des comptes 2019 et la décharge de responsabilité du Conseil d'administration et du trésorier par vote sécurisé en ligne (plateforme de vote 2, ouverte du 7 décembre 2020 à 14h au 8 décembre 2020 à 14h heure CET).</p>			
5-5	Approbation des comptes 2019 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier	<p><b>Résolution 20AG 2020/7 - Approbation des comptes 2019 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS</b></p> <p><u>Approuve</u> les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier ;  <u>Approuve également</u> les comptes de l'année 2019 et accorde le quitus au Conseil d'administration et au Trésorier.</p>	Statuts art 9d2		
<b>6</b>	<b>Résolutions</b>				
6-1	Rapport du Comité des résolutions	<p>Kirsti Konaven, présidente du Comité des résolutions, lit le rapport de ce dernier.                  Le rapport relate l'appel à projets de résolution, détaille les projets de résolution soumis (14 projets de résolution ont été reçus des membres et des organes de l'ICOMOS : Résolutions sur les questions statutaires, textes doctrinaux, résolutions sur d'autres questions relatives au patrimoine, résolutions sur des questions organisationnelles et résolutions d'affaires basées sur les statuts), explique le processus de consultation des membres et enfin énumère quelques recommandations pour aider à améliorer le fonctionnement des futurs comités de résolutions.</p> <p><b>Lire le rapport complet en annexe E.</b></p>	Règl. intérieur art 44, 57,58		

<p>6-2</p>	<p><b>Questions et réponses sur les résolutions soumises au vote sur la plateforme de vote 2</b></p>	<p>Une question a été reçue, concernant la résolution 2020/11 sur la diversité culturelle et le multilinguisme. L'un des auteurs s'est interrogé sur le retrait de certains éléments du projet de proposition initial (par exemple la traduction des statuts de CSI dans les deux langues de travail).</p> <p>L'auteur de la proposition a demandé si l'intervention du Comité des résolutions pouvait être expliquée : la substance et l'intention de la proposition originale ont-elles été modifiées par le Comité des résolutions ?</p> <p>Le Comité des résolutions répond comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La proposition originale contenait un texte de résolution et une série d'annexes ;</li> <li>- Le projet de résolution proprement dit, tel qu'il est maintenant proposé à l'Assemblée générale, reste essentiellement inchangé, si ce n'est que certains éléments des annexes ont été incorporés dans le texte de la résolution ;</li> <li>- Un certain nombre des propositions spécifiées dans les annexes reprenaient une résolution antérieure de l'Assemblée générale de 2017 (résolution 19GA2017/31). D'autres comportaient des erreurs factuelles ou avaient des implications financières sans aucune indication de la manière dont elles seraient prises en compte ;</li> <li>- Il est dans le mandat du Comité des résolutions de rendre les résolutions recommandées à l'Assemblée générale conformes au règlement intérieur (articles 44-6) ;</li> <li>- En conséquence, le Comité des résolutions a reformulé la résolution pour incorporer le texte approprié des annexes dans le texte de la résolution, plutôt que d'inclure les annexes.</li> </ul> <p>La parole est donnée à Mikel Landa, président du Conseil consultatif.          Sa question concerne la charte ICOFORT, qui n'est pas présentée à l'ordre du jour de l'AG. ICOFORT travaille sur cette résolution depuis des années, s'efforçant de réaliser toutes les étapes nécessaires pour que cette charte soit présentée à l'Assemblée générale. Tout en reconnaissant que le processus n'est pas parfait, en ce qui concerne la méthodologie, la rigueur linguistique..., il plaide pour que la charte soit présentée ici.</p> <p>Réponse de Kirsti Kovanen : la ResCOM a examiné les documents et le calendrier. À son avis, considérant qu'un texte doctrinal sera de longue portée, il est indépendant d'une situation de crise comme la pandémie. À cet égard, le projet est considéré comme n'étant pas prêt pour cette AG, sur la base de 2 aspects principaux - linguistique (le texte devrait être en 3 langues) et procédure. Le ResCOM ne recommande pas l'adoption exceptionnelle de cette charte. Une note explicative se trouve dans la compilation des résolutions qui a été soumise aux membres.</p> <p>Toshoyuki Kono, après avoir rappelé les difficultés techniques pour changer la plateforme de vote à ce stade, insiste sur 2 points : l'un substantiel, l'autre procédural. Le règlement intérieur exige la soumission au Conseil d'administration pour approbation au moins 6 mois avant l'AG, exigence non satisfaite dans ce cas. Le Règlement intérieur (art. 9) stipule également qu'il existe 4 types de textes doctrinaux. Les chartes, les principes, les lignes directrices et les documents, chacun ayant ses spécificités propres .</p> <p>Le titre du projet de l'ICOFORT contient 2 termes qui prêtent à confusion : "Charte" et "Lignes directrices" et ne peut donc pas être adopté sans clarification. Certaines divergences ont également été constatées entre les versions française et anglaise du texte proposé.</p> <p>L'adoption d'un tel texte constituerait un mauvais précédent.</p>			
------------	--	--	--	--	--

		<p>Si le texte n'est pas adopté ici, cela ne signifie pas qu'ICOFORT devra attendre encore 3 ans. La résolution peut être présentée pour adoption à l'Assemblée générale annuelle à l'automne 2021 si les langues sont conformes et si le titre du document est clarifié. Il encourage Mikel Landa et les proposant à travailler dans les mois à venir pour finaliser ce texte. Toshiyuki Kono remercie ML pour sa compréhension et souhaite vivement que cette charte soit adoptée l'année prochaine.</p> <p>Interventions en parallèle de/après ces débats dans le fil de discussion, laissées dans leur langue d'origine :</p> <p>Dinu Bumbaru (ICOMOS Canada) :</p> <p>« Thanks Kirsti and the Resolution Committee for the hard work in hard circumstances and for the thoughtful recommendations. It will be useful to keep in mind that ICOMOS membership and ecosystem, to use Toshi's term, is a living democracy and find a balance, as Mikel Landa said at the AdCom, between procedural compliance and conservation as a dynamic human and cultural praxis. Looking at para-governmental organisations as models is interesting but could seriously bias the quest in favour of procedures rather than soul. The answer to the one question provides useful yet limited clarification, especially on the issue of its proposal that ISC statutes (bylaws) be validated by publication in both English and French as our official languages. Hopefully the report of the General Assembly will include both the question and the reply from the Committee. Merci encore et portez-vous bien !. »</p> <p>Jean-Sébastien Misson (ICOMOS Belgique) : « Outre les deux premiers points mis en évidence par Mme Kovanen et Mr Kono, en tant que membre francophone, je refuserai personnellement d'approuver un texte dont la qualité de traduction en français n'est pas satisfaisante. »</p> <p>Grellan Rourke (ICOMOS Europ Group): "It will be a better document this time next year, one we can really stand over with the two languages co-ordinated."</p> <p>Chris Marion:      "Dear All      Thanks. As noted in the 'Comment by the Resolutions Committee' for Resolution GA20/17, the proposed Annex material relating to protecting Heritage from fire was removed after receiving/reviewing feedback on the published draft. As there was some very important/relevant information developed within the original proposed Resolution to help better understand issues to help better protect historic structures/sites/monuments from fire that was contained in this Annex, we would like to extract some of this information out from the original submission, and looking to make this information available if anyone may be interested or may find this information helpful.      Some of this included additional information/background relating to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• specific fire issues making historic structures vulnerable to fire,</li> <li>• research findings re. common themes where things continue to go wrong and that lead to devastating fires,</li> <li>• help regarding qualifications to look for when engaging a fire engineering consultant, and</li> <li>• fire challenges arising during construction/renovation/restoration work.</li> </ul> <p>We will look to post some of this information at icorp.icomos.com in the coming days, or please contact us (icorp@icomos.org) if interested in this further information.      Thank you again all for all of your assistance with this once again."</p>			
--	--	--	--	--	--

		Ajournement de la session. Toshiyuki Kono explique les instructions pour le prochain tour de vote sur la plate-forme 2, qui s'ouvrira le 7 décembre à 14h00 CET jusqu'au 8 décembre à 14h00 CET.			
<b>6-3</b>	<b>Résolutions sur les questions statutaires</b>				
6-3-1	Plan d'action et orientations budgétaires pour 2021-2023	<p><b>Résolution 20AG 2020/8 - Plan d'action et orientations budgétaires pour 2021-2023</b></p> <p><b>Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</p> <p><b>Rappelant</b> que l'article 9-d-5 des Statuts fait obligation à l'Assemblée générale de voter le programme général pour la prochaine période triennale et que l'article 10-d-12 demande au Conseil d'administration de proposer le projet de programme général ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que le projet de programme général a été proposé par le Conseil d'administration et recommandé par le Conseil consultatif,</p> <p><b>Adopte</b> le programme général de l'ICOMOS suivant pour le prochain triennat.</p> <p><b>Plan d'action de l'ICOMOS 2021 - 2023</b></p> <p><b>Mission : Agir et être reconnus comme leaders dans la conservation du patrimoine culturel</b>  <b>Objectif :</b> Réaffirmer le rôle de l'ICOMOS en tant que défenseur et groupe de réflexion de premier plan respecté pour la conservation du patrimoine culturel dans le monde  <b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir activement le thème du changement climatique et du patrimoine culturel comme thème central du programme scientifique triennal  <i>Résultat : Inclusion des questions et des approches relatives au patrimoine culturel dans les travaux scientifiques essentiels sur le changement climatique au niveau national et international</i></li> <li>• Stimuler le débat et promouvoir la discussion sur le patrimoine culturel dans le contexte de questions émergentes, telles que le racisme, l'esclavage et le genre  <i>Résultat : Préparation de documents de travail sur l'intersection des questions d'actualité avec la conservation du patrimoine culturel</i></li> <li>• Continuer à surveiller l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les lieux du patrimoine culturel et sur ceux qui en prennent soin  <i>Résultat : Enquêtes et rapports annuels sur l'impact de la pandémie dans le monde</i></li> <li>• Diffuser largement le travail et les résultats de l'ICOMOS au niveau international et national par le biais de ses sites web, de ses publications et de ses conférences  <i>Résultat : Chaque site web de l'ICOMOS contient des informations actualisées sur les travaux scientifiques récents</i></li> </ul>			

		<p><b>Mission : Développer et renforcer le réseau professionnel de l'ICOMOS</b>  <b>Objectif :</b> Impliquer tous nos membres et Comités dans le travail professionnel de l'ICOMOS au niveau local et international  <b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la bonne gouvernance de tous les Comités nationaux, Comités scientifiques et groupes de travail en contrôlant efficacement leur caractère inclusif et leurs activités  <i>Résultat : Tous les Comités et groupes impliquent activement les membres intéressés dans leurs travaux, renouvellent régulièrement leur leadership et soumettent des rapports annuels sur leurs activités</i></li> <li>• Impliquer les professionnels émergents dans toutes les activités de l'ICOMOS, y compris la formation, le mentorat, la sensibilisation du public et la diffusion des connaissances  <i>Résultat : Tous les comités nationaux et scientifiques et les groupes de travail comptent au moins un membre professionnel émergent</i></li> <li>• Promouvoir des réunions et des Symposiums scientifiques en collaboration ou en partage sur des questions communes et des liens entre les programmes de travail existants, tels que les approches fondées sur les droits et les objectifs de développement durable  <i>Résultat : Augmenter le nombre de réunions scientifiques impliquant plus d'un Comité scientifique international ou groupe de travail</i></li> <li>• Continuer à promouvoir le multilinguisme et les échanges professionnels entre les membres de différentes cultures  <i>Résultat : Augmenter le nombre de textes doctrinaux et de publications de l'ICOMOS traduits, et de réunions internationales où l'interprétation simultanée est offerte, dans les deux langues de travail et dans d'autres langues internationales et nationales</i></li> <li>• Augmenter la communication ciblée et efficace sur les activités de l'ICOMOS  <i>Résultat : Utilisation accrue du calendrier international de l'ICOMOS pour faire connaître les activités nationales et internationales.</i></li> <li>• Partager librement les documents sur les meilleures pratiques entre les membres de l'ICOMOS  <i>Résultat : Augmenter le nombre de Comités nationaux et scientifiques internationaux qui publient des guides de bonnes pratiques à l'usage des membres</i></li> </ul> <p><b>Mission : S'adresser à d'autres institutions, au secteur privé, aux autorités et aux communautés</b>  <b>Objectif :</b> Utiliser les réseaux de l'ICOMOS pour établir et développer des partenariats fructueux aux niveaux international, national et local avec des organismes extérieurs, en apportant les connaissances et les compétences des membres en matière de patrimoine culturel tout en recherchant et en bénéficiant des connaissances et des compétences des autres.  <b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les Comités nationaux à impliquer les populations, les communautés, les institutions et les autorités locales dans les activités locales de l'ICOMOS  <i>Résultat : Un nombre accru de Comités nationaux utilisent les événements internationaux (comme le 18 avril) et nationaux pour établir des liens avec les communautés locales et promouvoir le mandat de l'ICOMOS en utilisant son nom, son logo de l'ICOMOS et ses informations techniques</i></li> <li>• S'appuyer sur les partenariats existants avec d'autres institutions, et développer de nouveaux partenariats, pour mettre en œuvre des plans de travail communs qui étendent la portée et l'influence de l'ICOMOS dans les sphères plus larges de la conservation et de la culture  <i>Résultat : Un nombre accru de plans de travail sont élaborés avec des partenaires qui offrent des possibilités d'implication des membres</i></li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'utilisation des documents de l'ICOMOS sur les meilleures pratiques au niveau national et local  <i>Résultat : Augmenter le nombre de gouvernements nationaux et locaux qui ont adopté les documents préparés par l'ICOMOS (ou l'ICOMOS avec d'autres organisations) comme normes de meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel</i></li> <li>• Renforcer le rôle de l'ICOMOS dans l'éducation du public sur la conservation du patrimoine culturel  <i>Résultat : Développer un programme de webinaires permettant de présenter les travaux et les concepts de l'ICOMOS à un public plus large</i></li> <li>• Renforcer et promouvoir les ressources en libre accès de l'ICOMOS accessibles au public, telles que la photothèque de l'ICOMOS et les archives ouvertes de l'ICOMOS, ainsi que les publications de l'ICOMOS, telles que les guides et les lignes directrices  <i>Résultat : Élargir la section Ressources du site web pour y inclure des liens facilement repérables vers des lignes directrices de bonnes pratiques telles que la gestion des risques de catastrophes</i></li> </ul> <p><b>Mission : Nourrir et soutenir l'organisation de l'ICOMOS</b>  <b>Objectif :</b> Maintenir et améliorer la viabilité de l'ICOMOS en tant qu'organisation financièrement stable, avec une véritable représentativité mondiale de ses membres et un fonctionnement écologiquement durable  <b>Stratégies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les avantages de l'adhésion internationale et encourager tous les Comités nationaux à augmenter leur nombre de membres internationaux  <i>Résultat : Le nombre de membres au niveau international augmente chaque année</i></li> <li>• Soutenir la formation de nouveaux Comités nationaux et transnationaux pour relier les membres locaux entre eux, en particulier dans les régions où il y en a peu  <i>Résultat : Augmenter le nombre de Comités nationaux en Afrique, dans les États arabes et dans la région Asie-Pacifique</i></li> <li>• Développer une politique de durabilité de l'ICOMOS pour aider toutes les parties de l'organisation à réduire leur empreinte carbone et leur impact négatif sur l'environnement  <i>Résultat : Adopter une politique de durabilité lors de l'Assemblée générale de 2023</i></li> <li>• Développer de nouveaux modèles pour les réunions internationales statutaires qui favorisent une participation, un vote et un financement plus équitables entre tous les membres  <i>Résultat : La majorité des réunions statutaires et des élections se déroulent virtuellement à l'aide de plateformes électroniques accessibles à tous les membres, les coûts étant équitablement répartis entre les participants</i></li> <li>• Rechercher des ressources financières et humaines durables pour atteindre les objectifs de l'ICOMOS, soutenir les fonds de solidarité de l'ICOMOS et accroître la capacité du Secrétariat  <i>Résultat : Une proportion accrue des revenus de l'ICOMOS provient de sources stables et récurrentes, telles que l'adhésion d'institutions internationales.</i></li> </ul> <p><b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b></p>			
6-3-2	Approbation du budget 2021	<p><b>Résolution 20AG 2020/9 - Approbation du budget 2021</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS <b>approuve</b> le budget 2021 comme présenté dans les documents de travail.</p>			

		<b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b>			
6-3-3	Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2021	<p><b>Résolution 20AG 2020/10 - Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2021</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS <b>nomme</b> les membres suivants pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle de 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Robert Quarles van Ufford (Pays-Bas) - Président</li> <li>- Fauzia Qureshi (Pakistan)</li> <li>- Saul Alcantara Onofre (Mexique)</li> <li>- Laura Robinson (Afrique du sud)</li> <li>- (nouveau Trésorier – ex officio)</li> </ul> <p><b>Résolution soumise au vote sur la plateforme n°2</b></p>			
6-3-4	Le multilinguisme comme facteur de diversité culturelle	<p><b>Résolution 20AG 2020/11 - Le multilinguisme comme facteur de diversité culturelle</b></p> <p><b>Proposée par ICOMOS France, ICOMOS Belgique, ICOMOS Canada, ICOMOS Mali, dans le cadre du groupe francophone de l'ICOMOS</b></p> <p>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</p> <p><b>Rappelant</b> les articles 10-d-8 et 21 des statuts de l'ICOMOS et la Résolution 19AG 2017/31 relative à la politique de l'ICOMOS sur la diversité culturelle et le multilinguisme, incluant un essai de développement du travail de traductions ;</p> <p><b>Rappelant également</b> le rapport du groupe de traducteurs francophones sur ses méthodes de travail,</p> <p><b>Souligne</b> le rôle du multilinguisme dans la diffusion des informations, le développement des échanges internationaux et l'intégration des membres de l'ICOMOS et de leurs langues ;</p> <p><b>Salue</b> les efforts fournis par le Secrétariat international et les groupes de traducteurs bénévoles en vue d'assurer le multilinguisme dans les activités de l'ICOMOS depuis l'adoption de la Politique sur la diversité culturelle et le multilinguisme ;</p>			

		<p><b>Demande</b> au Conseil d'administration, au Conseil consultatif, au Secrétariat international, à tous les Comités et Groupes de travail, de donner une priorité accrue au multilinguisme, de poursuivre et d'amplifier le multilinguisme au sein de l'ICOMOS, et de mettre en œuvre les mesures ci-dessous, en fonction des contraintes relatives aux ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Compléter la traduction des Principes éthiques et des textes doctrinaux en espagnol, en conformité avec l'article 21-b des Statuts ;</li> <li>– Rendre le dispositif de traduction encore plus professionnel et performant ;</li> <li>– Élargir progressivement l'intégration généralisée des autres langues en commençant par l'espagnol ;</li> <li>– Continuer à préciser dans les cahiers des charges les exigences obligatoires et souhaitables en matière d'interprétariat lors des réunions internationales ;</li> <li>– Faciliter la communication orale lors des réunions internationales ;</li> <li>– Étudier la possibilité de créer un fonds pour soutenir les traductions et l'interprétation simultanée.</li> </ul> <p><b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b></p>			
6-3-5	Amendements aux Principes éthiques de l'ICOMOS	<p><b>Résolution 20AG 2020/12 - Amendements aux Principes éthiques de l'ICOMOS</b></p> <p><b>Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la Résolution 18AG 2014/11, l'article 7-d des Principes Ethiques et l'article 10-d-9 des Statuts ;</p> <p><b>Notant</b> le rapport du Conseil d'administration sur la mise en œuvre des Principes éthiques, les consultations des membres en 2019 et 2020 et du Conseil consultatif en 2019, ainsi que la publication des amendements aux membres en août 2020 ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que la révision des Principes éthiques entreprise par le Conseil d'administration est conforme aux articles mentionnés ci-dessous ;</p> <p><b>Ayant examiné</b> la révision des Principes éthiques et les amendements proposés,</p> <p><b>Adopte</b> les amendements suivants aux Principes éthiques :</p> <p>(a) À l'article 3-c, suppression des mots « Ils collaborent..., patrimoine culturel » et remplacement de ceux-ci par « Ils s'engagent dans un dialogue ouvert et solidaire. Ils contribuent à instaurer un climat de confiance et à permettre un accès transparent aux canaux de communication » ;</p> <p>(b) À l'article 3-e, remplacer celui-ci par « Les membres de l'ICOMOS soutiennent les actions de sensibilisation, de participation et de gouvernance du public dans l'identification, l'accès, la délectation, la gestion et le soutien qui est apporté au patrimoine culturel, tant au niveau local que mondial » ;</p>			

		<p>(c) Ajout d'un nouvel article 3-f comme suit : « Lorsque les différences de conception des valeurs patrimoniales engendrent des situations conflictuelles, les membres de l'ICOMOS appuient et contribuent au processus de résolution des conflits. »</p> <p>(d) À l'article 4-c, ajouter les mots « et transparence » après « professionnalisme » et ajouter à la fin de cette phrase les mots « et au débat public » ;</p> <p>(e) Ajout d'un nouvel article 4-e comme suit : « L'ICOMOS, ses membres et ses Comités s'efforcent de mener leurs activités de manière durable » ;</p> <p>(f) À l'article 5-a-2, suppression des mots « locales, nationales ou internationales [le dernier mot figure uniquement dans la version française] » et en fin de phrase remplacer « ils ne doivent pas prendre part à la décision » par « ils ne doivent prendre aucune part aux décisions de ces instances concernant ce bien ».</p> <p>(g) À l'article 6-e, suppression du mot « Ainsi » et remplacement à sa place des mots « En particulier » et suppression du mot « ci-joints » ;</p> <p>(h) À l'article 6-f, changement proposé en anglais pas applicable à la version française où le mot « organisation » est déjà utilisé ;</p> <p>(i) Ajout d'un nouveau sous-article 6-f-2 comme suit, et renumérotation des sous-articles existants subséquents dans l'article 6-f en conséquence : « Les membres de l'ICOMOS ne doivent en aucun cas, par leurs déclarations ou actions publiques, porter atteinte au crédit de l'organisation ou de ses Comités »</p> <p><b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b></p>			
6-3-6	Examen du plan scientifique triennal	<p><b>Résolution 20AG 2020/13 - Examen du plan scientifique triennal</b></p> <p><b>Proposée par le Conseil consultatif et le Conseil scientifique, avec le soutien de 10 membres</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Ayant examiné</b> les travaux du Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine (CCHWG) et sa publication « The Future of Our Pasts : Engaging Cultural Heritage in Climate Action » [L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action climatique] ;</p> <p><b>Tenant compte</b> de la recommandation du Conseil consultatif sur la révision et le recentrage du plan scientifique triennal actuel sur le développement de l'action de l'ICOMOS contre le changement climatique,</p>			

		<p><b>Soutient</b> le développement du prochain plan scientifique triennal de l'ICOMOS 2021-2024, en vue de concentrer l'attention des Comités et des membres sur l'action contre le changement climatique par le biais d'un travail de collaboration entre les Comités scientifiques internationaux, les Comités nationaux, les groupes de travail et les membres de l'ICOMOS, et en faisant référence à la feuille de route du CCHWG, qui soit présenté au Conseil consultatif pour recommandation à l'Assemblée générale annuelle de 2021.</p> <p><b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b></p>			
<b>6-4</b>	<b>Résolutions sur les questions liées à des sites</b>				
6-4-1	Résolution 20AG 2020/14 - Protéger les vestiges antiques in situ à la station de métro Venizelos à Thessalonique, Grèce	<p><b>Résolution 20AG 2020/14 - Protéger les vestiges antiques <i>in situ</i> à la station de métro Venizelos à Thessalonique, Grèce</b></p> <p><b>Proposée par le Comité national ICOMOS Hellénique et le Groupe Europe de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Tenant compte</b> de la préoccupation exprimée par ICOMOS Hellénique ainsi que de plusieurs autres déclarations inquiètes émises par des institutions et organisations nationales, mais aussi internationales officielles, scientifiques et professionnelles, ainsi que par plusieurs ONG ;</p> <p><b>Affirmant</b> l'importance exceptionnelle des vestiges antiques de la station de métro « Venizelos », un ensemble culturel datant d'une époque s'étendant de l'Antiquité tardive à la période de transition et au début de l'époque mésobyzantine (IV<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècles de notre ère), comprenant la principale route romaine pavée de marbre (Decumanus Maximus) et le centre commercial du Thessalonique romain et byzantin ;</p> <p><b>Notant</b> avec inquiétude que les propositions de développement actuelles menacent l'intégrité et l'authenticité des vestiges antiques de la station de métro de Thessalonique, modifient et amoindrissent substantiellement leur valeur de patrimoine culturel ;</p> <p><b>Tenant compte</b> également de l'Alerte Patrimoine d'ICOMOS Hellénique,</p> <p><b>En appelle</b> au Gouvernement Hellénique de ne pas procéder à la mise en œuvre du plan actuel qui implique l'enlèvement des vestiges antiques, étant donné qu'il s'agit d'un ensemble monumental qui fait partie intégrante de l'histoire de la ville de Thessalonique et du patrimoine culturel mondial ;</p> <p><b>Invite</b> les autorités helléniques chargées de la gestion, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel à réviser le plan d'action et à mettre en œuvre les politiques et les meilleures pratiques, conformément aux dispositions de toutes les chartes internationales pertinentes, y compris la charte de</p>			

		l'ICOMOS pour la gestion du Patrimoine archéologique et les conventions internationales adoptées par la République Hellénique.  <b>Résolution soumise au vote sur la plateforme sécurisée n°2</b>			
6-5	<b>Résolutions sur les textes doctrinaux</b>	(aucun document soumis à l'AG)			
6-6	<b>Résolutions sur d'autres questions liées au patrimoine</b>				
6-6-1	Résolution 20GA/15- Patrimoine culturel et urgence climatique	<p><b>Résolution 20AG 2020/16 - Patrimoine culturel et urgence climatique</b></p> <p><b>Proposée par le groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine, le Comité international des paysages culturels ICOMOS-IFLA, le Comité international sur le tourisme culturel (ICTC), le Comité international sur le patrimoine de l'architecture en terre (ISCEAH), le Comité international sur l'économie de la conservation (ISCEC), le Comité international sur le patrimoine culturel immatériel (ICICH), le Comité international sur la préparation aux risques (ICORP), ICOMOS Nouvelle-Zélande et ICOMOS Espagne</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la Résolution 19GA 2017/30 qui reconnaît que les activités humaines produisent des concentrations sans précédent de gaz à effet de serre (GES) modifiant le climat et appelle l'ICOMOS à relever le défi du changement climatique en trouvant des solutions fondées sur le patrimoine culturel pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ;</p> <p><b>Notant</b> qu'en 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport spécial « Réchauffement planétaire de 1,5 °C », a conclu que les effets des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels pouvaient être durables ou irréversibles, que ces effets ont dès à présent des conséquences négatives sur le patrimoine culturel et que la capacité de certains sites patrimoniaux à s'adapter avec succès dépendra du rythme des efforts mondiaux de réduction des GES ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> la démonstration faite par le rapport du GIEC que pour de nombreux systèmes, l'adaptation devrait être plus problématique à 2 °C de réchauffement planétaire qu'à 1,5 °C, et que par conséquent les atteintes, pertes et dégâts subis par le patrimoine culturel en conséquence du changement climatique doivent être traités de façon appropriée, immédiatement et à tous les niveaux ;</p> <p><b>Constatant</b> que le monde ne parvient pas à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, avec des concentrations actuelles de gaz à effets de serre les plus hautes encore jamais atteintes, et que, dans le même temps, la réalité et le coût humain du changement climatique ont été mis en évidence avec</p>			

		<p>l'élévation moyenne du niveau des mers, une augmentation des températures et des incendies de forêts ;</p> <p><b>Reconnaisant</b> l'immense potentiel du patrimoine culturel pour favoriser une action climatique inclusive, transformatrice et juste, notamment en renforçant l'ambition et la capacité d'action des communautés, en soutenant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, en contribuant aux interventions visant à réduire les émissions de GES et en atténuant les pertes et les dégâts causés par les impacts du climat ;</p> <p><b>Reconnaisant</b> que la présente pandémie de COVID-19 a livré quelques leçons essentielles, dont l'impératif de tenir compte de la science, des conséquences d'une rupture entre les humains et la nature, de l'importance de se recentrer sur les besoins des plus vulnérables et du fait qu'un changement social et économique rapide et radical est possible lorsque la société le veut ;</p> <p><b>Notant</b> qu'en novembre 2019, plus de 11 000 scientifiques ont conjointement déclaré la terre confrontée à une urgence climatique, de manière claire et sans équivoque, et que beaucoup de pays, juridictions et organisations ont également reconnu et déclaré cette urgence,</p> <p><b>Déclare</b> une urgence climatique et écologique et appelle les autres organisations œuvrant pour la culture et le patrimoine à faire de même ;</p> <p><b>Invoque à nouveau</b> la nécessité de mieux faire collaborer le patrimoine culturel et la recherche scientifique sur le climat et, à cet égard,</p> <p><b>Se félicite</b> du projet de Plan scientifique triennal de l'ICOMOS et de la décision du GIEC de juin 2020 d'approuver la proposition conjointe de l'UNESCO et de l'ICOMOS d'organiser en 2021 une Réunion d'experts internationaux du GIEC sur la culture, le patrimoine et le changement climatique ;</p> <p><b>Appelle</b> à une action collective urgente de tous les acteurs concernés, pour protéger du changement climatique le patrimoine culturel et naturel, comprenant l'évaluation de la vulnérabilité et une gestion adaptée ainsi que la mise en œuvre de mesures de précaution collectives visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5° C ;</p> <p><b>Remercie</b> le Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine, les 32 Comités nationaux et scientifiques internationaux, ainsi que les quelque 50 experts invités, pour leurs contributions au rapport de l'ICOMOS publié en 2019 « The Future of Our Past » qui examine les mille façons dont le patrimoine culturel pourrait mener une action climatique et dresse également un catalogue des nombreuses conséquences négatives subies par différents types de patrimoine ;</p> <p><b>Note</b> l'invitation à l'action pour le climat durant l'année 2021 du Redémarrage du Plan scientifique triennal de l'ICOMOS, visant à identifier collectivement les moyens d'élargir les connaissances et à définir de bonnes pratiques dans l'appui de réponses patrimoniales au changement climatique ;</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p><b>Appelle</b> toute la communauté de l'ICOMOS à mettre en œuvre des réponses patrimoniales aux changements climatiques qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– S’efforcent de protéger tous les types de patrimoine des impacts du changement climatique, actuels et prévisibles, survenant soudainement ou lentement, en mettant en place des évaluations de la vulnérabilité et des risques, un suivi et en mettant en œuvre des stratégies appropriées d’adaptation au changement climatique et des stratégies d’atténuation des catastrophes, de préparation, d’intervention et de rétablissement tenant compte des risques ;</li> <li>– Tentent de concrétiser le potentiel du patrimoine culturel – du patrimoine matériel comme immatériel, mais aussi des connaissances et pratiques des communautés locales – pour contribuer à la force de changement, favoriser la réduction des GES ainsi que l’adaptation au climat et offrir des voies de résilience au climat qui renforcent le développement durable ;</li> <li>– S’efforcent de relier les réponses patrimoniales au changement climatique aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies - en particulier à l’ODD13 sur les changements climatiques - afin de s’assurer que ces réponses soient holistiques et incluent les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles de la durabilité, ainsi que celles de la paix, de la justice et des partenariats ;</li> <li>– Reconnassent que les pratiques existantes de conservation du patrimoine, leurs outils, évaluations et méthodologies nécessiteront d’être complétés par des approches nouvelles, coopératives, transdisciplinaires et participatives, et par des modèles pertinents au regard de l’enjeu mondial du changement climatique ;</li> <li>– Reconnassent que l’équité et la justice sont essentielles pour comprendre et relever les défis du changement climatique, y compris par la solidarité avec les peuples indigènes et les communautés vulnérables et en première ligne, par une gouvernance participative du climat et par des approches tenant compte du genre, des droits humains et fondées sur les droits ;</li> <li>– Font collaborer, dans les politiques et les programmes, quand nécessaire, conservations de la nature et de la culture, savoirs endogènes et traditionnels, et également des approches à l’échelle du paysage ;</li> </ul> <p><b>Encourage</b> tous les Comités nationaux de l’ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique dans leur propre pays, comprenant des actions visant à mieux protéger le patrimoine des impacts climatiques, à accroître la participation à des réseaux sur le changement climatique, à l’instar du Réseau Patrimoine Climatique, et à impliquer les gouvernements et autres parties extérieures concernées dans des politiques et processus de planification applicables au climat, par exemple en s’assurant de l’inclusion du patrimoine culturel dans les cadres nationaux d’adaptation au changement climatique ;</p> <p><b>Encourage</b> tous les Comités scientifiques internationaux de l’ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique et des activités dans leurs domaines propres, y compris à œuvrer pour faire de la connaissance des changements climatiques une compétence de base de la gestion du patrimoine, et à veiller à ce que les bonnes pratiques de conservation soient modifiées si nécessaire pour trouver d’autres moyens de préserver l’intérêt du patrimoine dans un contexte de changement climatique ;</p>			
--	--	--	--	--	--

		<p><b>Encouragement</b> les organisateurs de tous les événements de l'ICOMOS à tenir compte de leur empreinte carbone et à établir des plans pour la réduire.</p>			
6-6-2	<p>Résolution 20GA/16 Protection des sites dans des situations de conflits politiques et d'instabilité civile</p>	<p><b>Résolution 20AG 2020/17 - Protéger les sites patrimoniaux des conflits politiques et des troubles civils</b></p> <p><b>Proposée par ICOMOS Russie, avec le soutien de ICOMOS Hellénique, ICOMOS Pays-Bas, ICOMOS Palestine</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Reconnaissant</b> que l'accès au patrimoine culturel constitue un droit humain universel ;</p> <p><b>Notant</b> que le patrimoine culturel enrichit la qualité de vie de toutes les populations, encourage le développement économique et favorise la cohésion sociale ;</p> <p><b>Prenant acte</b> des diverses chartes et déclarations relatives à la protection du patrimoine culturel et aux droits humains ainsi que des législations sur la protection du patrimoine culturel dans différents pays ;</p> <p><b>Considérant</b> que la protection du patrimoine implique des responsabilités pour les individus, les communautés et les nations ainsi qu'une compréhension et un respect mutuels à l'égard des toutes les formes d'expression culturelle qui améliorent la qualité de vie et la cohésion sociale ;</p> <p><b>Tenant compte</b> du fait que la conservation et la gestion du patrimoine vivant s'effectuent grâce au transfert de connaissances et de compétences entre les générations, en collaboration avec les communautés ;</p> <p><b>Exprimant</b> son inquiétude devant les actions destructrices généralisées envers les sites et monuments historiques et les lieux de mémoire,</p> <p><b>Décide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qu'un important effort doit être fourni pour favoriser la protection du patrimoine culturel dans les situations de conflit politique et de troubles civils ;</li> <li>- D'envisager de renforcer les efforts des membres de l'ICOMOS pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel de toutes les nations ;</li> <li>- De souligner le rôle de tous les experts et conservateurs concernés par le patrimoine culturel en vue de favoriser une démarche scientifique et éthique inclusive pour la protection, la sauvegarde et la gestion des sites patrimoniaux ;</li> </ul> <p>D'encourager l'intégration de mesures préventives dans les plans de gestion et de conservation afin de sauvegarder les sites patrimoniaux des impacts des conflits politiques et des troubles civils.</p>			

<p>6-6-3</p>	<p>Résolution 20GA/17 Protéger nos monuments, paysages et notre patrimoine culturel des incendies</p>	<p><b>Résolution 20AG 2020/18 - Protéger notre patrimoine bâti, paysager et culturel contre les incendies</b></p> <p><b>Proposée par le Comité international sur la préparation aux risques (ICORP), le Comité international sur les sites de religion et de rituels (PRERICO), le Comité international du bois (IIBC)</b></p> <p><b>Commentaire du Comité des résolutions</b>  <i>Le projet de cette résolution, publiée sur le site Internet de l'ICOMOS, comprenait une annexe détaillant considérablement sa mise en œuvre. Suite à la phase de consultation, le Comité a reçu des commentaires des membres s'opposant à l'inclusion de l'annexe au motif qu'elle équivalait à un texte doctrinal et qu'elle n'avait pas fait l'objet de la révision générale et réfléchi par l'ensemble de l'ICOMOS, comme un texte doctrinal devrait l'être avant d'être présenté à l'Assemblée générale pour adoption. L'inclusion de l'annexe constituait pour l'avenir un dangereux précédent de contournement du processus approprié de révision et dépréciait le travail des membres et des Comités qui ont pris le temps et le soin de suivre le bon processus, tel qu'établi par le Règlement intérieur.</i></p> <p><i>Le Comité des résolutions a examiné les objections soulevées et, après discussion, a décidé qu'elles devaient être soutenues. Le projet révisé ci-dessous omet donc l'annexe, et inclut dans le dernier paragraphe une demande de diffusion des lignes directrices auprès des membres pour commentaires et révision.</i></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> les incendies importants et dévastateurs qui ont frappé des sites patrimoniaux, dont récemment la cathédrale Notre-Dame (Paris, France), le musée national du Brésil (Rio de Janeiro), la cathédrale de Nantes (France), la Porte Sungnyemun (Séoul, République de Corée), les tombeaux des rois du Buganda (Kasubi, Ouganda), le château de Shuri (Naha, Japon), l'église de Milot (Haïti), le couvent de Novodievitchi (Moscou, Fédération de Russie), la Glasgow School of Art (UK), l'église de la Dormition (Kondopoga, Fédération de Russie), l'église Parroquia de la Asunción (Santiago, Chili) et de nombreux autres sites et édifices de valeur culturelle ;</p> <p><b>Notant</b> que la mission de l'ICOMOS est de promouvoir la conservation et la protection des monuments, des ensembles et des sites, y compris la nécessité de préserver ces biens contre le feu et d'autres catastrophes ;</p> <p><b>Réitérant</b> l'adhésion de l'ICOMOS aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et reconnaissant que l'intégration adéquate de la gestion des risques de catastrophe, particulièrement en relation avec les incendies, est un élément essentiel pour répondre à ces Objectifs et les atteindre efficacement ;</p>			
--------------	---	--	--	--	--

		<p><b>Prenant en compte</b> le fait que les incendies continuent de causer des dommages importants et évitables, voire la perte totale de nos sites et édifices patrimoniaux ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que les chantiers, dont ceux de conservation, de restauration, de réhabilitation, constituent une période des plus vulnérables et à haut risque dans la vie de ces édifices et sites historiques, accroissent considérablement la menace d'incendie, et que ces activités doivent d'être traitées de façon appropriée par un expert en matière d'incendie ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> qu'il existe d'importantes possibilités de réduire à la fois le risque d'incendie et les dommages qui en résultent, notamment par des mesures de prévention, d'atténuation, de réaction et de rétablissement,</p> <p><b>Appelle</b> l'ensemble des membres de l'ICOMOS, Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux, Groupes de travail ainsi que tous les membres individuels et institutionnels, à mettre tout en œuvre pour mieux protéger notre patrimoine des incendies et à entreprendre des actions pertinentes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des connaissances liées aux incendies, risques d'incendie et au mode d'action – problèmes de sécurité, prévention, atténuation, des mesures et stratégies d'intervention et de rétablissement –, et les diffuser à grande échelle dans l'ensemble de l'ICOMOS ;</li> <li>- S'assurer que les connaissances, méthodes et matériaux locaux, indigènes et traditionnels, relatifs aux incendies soient incorporés dans toutes ces actions ;</li> <li>- Accroître la sensibilisation, le renforcement des capacités et la diffusion de l'information par divers moyens ;</li> <li>- Encourager et engager l'élaboration de politiques culturelles, de codes, de normes, de directives, de procédures de suivi et promouvoir des lois protégeant les sites et édifices patrimoniaux des incendies ;</li> <li>- Inclure les avis d'experts dûment qualifiés dans les analyses de risques d'incendie et de vulnérabilité, dans les projets de plans de gestion et d'inscription au patrimoine mondial, pour garantir que ces documents comportent des recommandations adéquates pour réduire les risques présentés par le feu ;</li> <li>- Élaborer, mettre en œuvre et renforcer des stratégies de prévention au feu adéquates et tenant compte des risques pour régler les problèmes de sécurité-incendie, répondant aux enjeux de sécurité incendie avant, pendant et après les travaux de construction, rénovation, réhabilitation et/ou conservation ;</li> <li>- Élaborer des critères pour maintenir l'authenticité et y répondre adéquatement dans les étapes de prévention et d'atténuation afin que des mesures appropriées de prévention incendie, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement soient mises en place ;</li> <li>- S'assurer que les personnes engagées dans les activités et les domaines liés aux incendies, à la sécurité des personnes et à la protection des édifices et sites patrimoniaux, – y compris dans les étapes d'analyse, de planification, de stratégie, d'évaluation, de conception, de documentation, de mise en œuvre, de délégation, de maintenance et de gestion –, aient l'expertise, la formation et</li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<p>l'expérience requises en matière d'incendie dans les domaines concernés, dont l'ingénierie contre le feu, la gestion des risques de catastrophe, le patrimoine culturel et l'intervention d'urgence ;</p> <p><b>Demande</b> au Comité consultatif, au Conseil scientifique et aux Comités scientifiques internationaux et Groupes de travail concernés de lancer des travaux visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les enjeux et les défis relatifs à la sécurité incendie, auxquels sont confrontés tous les intervenants en charge des édifices et sites du patrimoine culturel ; il s'agit notamment de l'identification des besoins, des défis et des opportunités liés au renforcement des capacités, de la sensibilisation et la formation, ainsi que de l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention, d'atténuation, d'intervention et de rétablissement ;</li> <li>- Définir et élaborer des méthodes, dont les activités en matière de renforcement des capacités, pour aider à répondre plus efficacement aux enjeux et aux résultats de la recherche effectuée, et : Élaborer des directives pour aider à mieux protéger les édifices et sites patrimoniaux du risque d'incendie, en intégrant les résultats de la recherche, et les diffuser à l'ensemble des membres de l'ICOMOS pour commentaires et examen conformément au Règlement intérieur.</li> </ul>			
6-6-4	Résolution 20GA/18: Les principes de qualité européens	<p><b>Résolution 20AG 2020/19 - Principes européens de qualité</b></p> <p><b>Proposée par ICOMOS Italie, ICOMOS Irlande et Le Groupe Europe de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Rappelant</b> la Déclaration de Florence sur le patrimoine et le paysage en tant que valeurs humaines (2014), adoptée lors de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, qui souligne le rôle de l'ICOMOS dans le développement d'outils visant à améliorer la qualité de vie des personnes et des communautés grâce à la gestion du patrimoine culturel mondial ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que l'intégration des pratiques patrimoniales dans la société enrichit le concept de « qualité » des interventions sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, que des considérations plus holistiques et une approche fondée sur les valeurs, susceptibles de contribuer positivement aux quatre piliers du développement durable, devraient guider les investissements ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel ;</p> <p><b>Soulignant</b> que le patrimoine culturel présente un caractère transversal croisant divers domaines d'action et des plans d'investissement, que ces derniers peuvent tirer profit de l'intégration des principes et des normes de conservation qui produisent des bienfaits environnementaux, culturels, sociaux et économiques ; que, parallèlement, l'impact direct et indirect sur la mise en valeur, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel devrait être pris en compte dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques et actions ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> les résultats obtenus lors de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 dans la promotion du débat, de la recherche et de l'échange de bonnes pratiques sur la qualité des interventions</p>			

		<p>sur le patrimoine culturel, et les progrès réalisés au niveau européen avec la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) et la Déclaration de Davos « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe » (2018),</p> <p><b>Se félicite</b> de la parution des « Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'Union Européenne ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel », préparés par l'ICOMOS, sous le mandat de la Commission européenne et dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, document qui fournit des orientations sur les principes de qualité à l'intention de tous les intervenants impliqués directement ou indirectement dans des interventions financées par l'Union Européenne qui pourraient avoir un impact sur le patrimoine culturel ; il favorise l'adoption de mesures de qualité en sensibilisant et en renforçant la mise en œuvre des Principes et des normes de conservation à chaque étape d'un projet, de la conception à l'achèvement ;</p> <p><b>Appelle</b> les Comités nationaux et les groupes régionaux de l'ICOMOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À promouvoir la traduction des « Principes européens de qualité » dans les langues nationales ;</li> <li>- À développer des outils similaires en tenant compte des spécificités des communautés locales et régionales et des divers investissements publics et privés dans le patrimoine culturel pour leurs adoption et mise en œuvre ;</li> </ul> <p>À collaborer et s'associer avec les organisations concernées pour en assurer la diffusion et l'application.</p>			
6-6-5	Résolution 20GA/19 Patrimoine culturel: Approche centrée sur les personnes	<p><b>Résolution 20AG 2020/20 - Approches du patrimoine culturel centrées sur les personnes</b></p> <p><b>Proposée par le Groupe de travail Notre Dignité Commune - Approches fondées sur les droits de l'ICOMOS, le Groupe de travail sur les Objectifs de Développement Durable de l'ICOMOS, le Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine de l'ICOMOS, le Groupe de travail des professionnels émergents de l'ICOMOS, le Groupe de travail Irak/Syrie de l'ICOMOS, avec le soutien du Comité consultatif de l'ICOMOS, des Comités nationaux ICOMOS Canada, ICOMOS Turquie, ICOMOS Irlande, ICOMOS Norvège, ICOMOS Nouvelle-Zélande, ICOMOS Estonie, ICOMOS Afrique du Sud, ICOMOS Hellénique, US ICOMOS et ICOMOS Espagne, du Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire de l'ICOMOS (CIAV), du Comité international sur la théorie et la philosophie de la conservation et de la restauration de l'ICOMOS (Theophilos), ainsi que 88 membres</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Considérant</b> la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), qui reconnaît que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ;</p> <p><b>Considérant</b> l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) en</p>			

		<p>tant que plan d'action mondial pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, qui reconnaît que la résilience et la durabilité des communautés dépendent de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ;</p> <p><b>Considérant</b> la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris, qui soulignent la nécessité d'une action ambitieuse et précoce pour atténuer les causes du changement climatique et s'adapter à ses impacts affectant déjà mondialement les communautés, les cultures et les droits, menaçant la survie des générations futures ;</p> <p><b>Considérant</b> la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (la « Convention du patrimoine mondial »), qui, dans sa mise en œuvre, met en valeur les interactions entre culture et nature de valeur universelle exceptionnelle, ainsi que la nécessité fondamentale de préserver un équilibre entre patrimoines culturel et naturel ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> la nécessité du leadership de l'ICOMOS pour relever les défis contemporains liés au patrimoine culturel - sociaux, économiques, culturels et environnementaux – à travers la contribution de ses membres aux stratégies de développement durable, à l'adaptation au changement climatique et aux solutions d'atténuation, à la sauvegarde de la diversité culturelle, aux droits des générations passées, présentes et futures ainsi qu'à ceux des peuples autochtones et des communautés locales ;</p> <p><b>Rappelant</b> les principes fondateurs de l'ICOMOS exprimés dans la Charte de Venise, appelant à la sauvegarde du patrimoine culturel pour les générations futures, et la doctrine de l'ICOMOS développée à ce jour pour traiter des questions évoquées plus haut, notamment la Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur de développement, la Déclaration de Buenos Aires sur les Approches fondées sur les droits et les résolutions respectives de l'Assemblée Générale sur « Notre Dignité Commune », le développement durable, les Professionnels émergents, le changement climatique et le patrimoine, ainsi que sur le patrimoine autochtone ;</p> <p><b>Reconnaissant</b> que les expressions culturelles sont essentielles pour aider l'humanité à s'adapter durablement aux défis, en particulier en ces temps incertains, comme le montre cette crise mondiale du COVID-19 qui a eu un impact sur les interactions humaines et a mis en évidence leur vulnérabilité ainsi que celle de l'accès aux lieux,</p> <p><b>Décide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De soutenir et de chercher à élargir la coopération constante des Comités scientifiques internationaux, des groupes de travail et des Comités nationaux en relation avec les objectifs communs de développement durable, l'action contre le changement climatique, la diversité culturelle, les approches fondées sur les droits humains et les diverses formes de patrimoine culturel autochtone, les communautés ethniques et les groupes culturels locaux associés ;</li> <li>- De soutenir en outre l'intégration des axes de travail sur ces objectifs communs dans les cadres théoriques et conceptuels de l'ICOMOS ainsi que dans ses opérations institutionnelles et ses bonnes pratiques, de manière coordonnée, collaborative, intergénérationnelle et transversale ;</li> </ul>			
--	--	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- De promouvoir les approches centrées sur les personnes, les liens entre les personnes, le patrimoine et les lieux, le dialogue et l'entente interculturels, la durabilité et le bien-être au sein des politiques et des pratiques patrimoniales locales, nationales et internationales ; cela permettra de mieux exploiter toute la capacité du patrimoine culturel à ouvrir des voies de résilience face au changement climatique, renforcer le développement durable, tout en promouvant une transition juste vers un avenir à faible émission de carbone ;</li> <li>- De respecter les droits des communautés patrimoniales et des personnes, tout en reconnaissant et en cherchant à réconcilier les droits concurrents et conflictuels, mais aussi en tenant compte des générations passées, présentes et futures, de considérer leur rôle dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de résilience dans un monde en mutation rapide et enfin d'aider les autorités à donner aux populations les moyens de maintenir et de développer leurs valeurs et leurs façons de vivre de manière digne, responsable et durable ;</li> <li>- D'œuvrer à une synergie de la conservation et de la gestion durables du patrimoine culturel avec les diverses préoccupations culturelles, environnementales et socio-économiques des populations et communautés, en établissant des partenariats avec les secteurs pertinents, tels que les services sociaux et de santé, les industries culturelles et créatives, la conservation de la nature et de la biodiversité, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ainsi que les infrastructures et les fournisseurs d'énergie.</li> </ul>			
<b>6-7</b>	<b>Résolutions sur des questions d'organisation</b>				
6-7-1	Résolution 20GA/20: Tenue de Réunions statutaires en ligne en 2021	<p><b>Résolution 20AG 2020/21 - Réunions statutaires virtuelles en 2021</b></p> <p><b>Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Tenant compte du fait que</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pandémie de COVID-19 continue de perturber gravement l'activité mondiale normale et continue d'être hors de contrôle dans certaines parties du monde ;</li> <li>- De nombreux pays ont interdit les voyages internationaux (à quelques exceptions près pour les citoyens rentrant dans leur propre pays), en plus de restreindre les grands rassemblements de personnes et de fermer de nombreux lieux publics ;</li> <li>- Les articles 9-b, 10-b et 12-b des Statuts de l'ICOMOS exigent que l'Assemblée générale se réunisse au moins une fois par an, le Conseil d'administration se réunisse au moins deux fois par an ; et le Conseil consultatif se réunisse une fois par an conjointement avec l'Assemblée générale annuelle ;</li> <li>- Bien que les réunions par téléconférence ne soient pas spécifiquement interdites dans les Statuts, les Statuts et le Règlement intérieur sont muets sur la manière dont les actions requises de l'Assemblée générale et du Conseil consultatif énumérées à l'article 9-d des Statuts doivent être accomplies si les circonstances l'empêchent de se dérouler sous forme de réunions physiques ;</li> </ul>			

		<p><b>Considérant</b> la Résolution AG2020-7-5 adoptée par l'Assemblée générale en juillet 2020 permettant à l'ICOMOS de tenir toutes les réunions statutaires en 2020 sous forme de réunions virtuelles, pas nécessairement en conjonction les unes avec les autres, et affirmant que les décisions et délibérations de ces réunions seraient pleinement valables ;</p> <p><b>Reconnaissant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La probabilité qu'en 2021 les réunions du Conseil d'administration, les réunions du Bureau, l'Assemblée générale annuelle et les réunions du Conseil consultatif continueront de devoir se tenir sous forme de réunions virtuelles pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer aux décisions et au vote en nombre suffisant ;</li> <li>- Qu'en raison de la nature des réunions virtuelles, il n'est pas pratique de tenir nécessairement des réunions conjointement - comme lorsqu'elles se déroulent sur le même lieu physique,</li> </ul> <p><b>Décide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que toutes les prochaines réunions statutaires de l'ICOMOS en 2021 pourront se tenir si nécessaire sous forme de réunions virtuelles (Assemblée générale, Conseil consultatif, réunions du Conseil d'administration et du Bureau), tout en veillant au respect des Statuts ;</li> <li>- Que ces réunions ne seront pas nécessairement tenues conjointement, pour faciliter l'organisation des réunions virtuelles ;</li> <li>- Que les décisions et délibérations de ces réunions virtuelles seront considérées comme pleinement valables.</li> </ul>			
6-7-2	Résolution 20GA/21: Méthodes de travail en interne- Groupes de travail et points focaux	<p><b>Résolution 20AG 2020/22 - Méthodes de travail internes - Groupes de travail et points focaux</b></p> <p><b>Proposée par le groupe Europe de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Tenant compte</b> des Statuts art. 14 a et d, et du règlement intérieur art. 78.</p> <p><b>Reconnaissant</b> la nécessité d'organiser des discussions et des activités sur des thèmes d'actualité ;</p> <p><b>Consciente</b> de la nécessité de permettre à différentes formes de travail de s'épanouir dans des discussions et un travail scientifique à une époque de changements rapides ;</p> <p><b>Tenant compte</b> du projet de directives pour les groupes de travail et les points focaux qui ont été préparées par le groupe de travail sur les Principes d'Eger-Xian, présenté au Conseil scientifique et qui sera diffusé aux membres pour commentaires,</p>			

		<p><b>Demande</b> au Conseil d'administration de réfléchir, en coopération avec l'ADCOM, à l'étendue des tâches, des responsabilités et des droits, ainsi qu'à l'organisation des groupes de travail et des points focaux de l'ICOMOS, afin que leurs travaux soient suffisamment guidés, et d'envisager l'élaboration de lignes directrices ou un amendement du règlement intérieur, en conséquence.</p>			
6-7-3	Résolution 20GA/22: Professionnels émergents	<p><b>Résolution 20AG 2020/23 - Professionnels émergents de l'ICOMOS</b></p> <p><b>La 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,</b></p> <p><b>Tenant compte</b> de la création et de la croissance du Groupe de travail des Professionnels émergents (GTPE) depuis 2016, de la résolution 19GA 2017/33 sur l'« Initiative des Nouveaux professionnels », et des statuts types de CSI qui incluent les professionnels émergents, avec les projets réussis et la collaboration inter-Comités, la participation diversifiée aux événements de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Rappelant</b> la représentation croissante des professionnels émergents via des groupes de travail internes dédiés au sein des Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS,</p> <p><b>Demande</b> au Conseil d'administration de donner la priorité au développement d'un programme ICOMOS de mentorat, piloté conjointement par le Conseil d'administration, le Groupe de travail des professionnels émergents, les Comités nationaux et scientifiques internationaux, qui soit prêt à être présenté en 2021, avec un essai de mise en œuvre en 2022-2023 et un examen des résultats lors de l'AG2023 ;</p> <p><b>Demande</b> aux Comités nationaux et scientifiques internationaux de soutenir de manière proactive le dialogue scientifique intergénérationnel et multiculturel au sein de l'ICOMOS en les appelant à développer des projets avec le GTPE, destinés à impliquer les professionnels émergents et les membres experts dans l'exploration des concepts et des problématiques en mutation dans la sphère patrimoniale ;</p> <p><b>Demande</b> à tous les Comités de l'ICOMOS d'impliquer systématiquement les professionnels émergents dans la gestion, la communication et la coordination des événements et initiatives de l'ICOMOS ;</p> <p><b>Demande</b> au Conseil consultatif de confirmer la mise en œuvre cohérente de l'implication des professionnels émergents dans les Comités nationaux et scientifiques internationaux, et d'encourager la création continue de groupes et de réseaux nationaux et scientifiques internationaux de professionnels émergents ;</p> <p><b>Demande</b> au Conseil d'administration d'identifier et d'activer des mécanismes pour accroître le financement en appui d'activités favorisant la collaboration intergénérationnelle et la croissance professionnelle.</p>			
<b>7</b>	<b>Elections</b>				
7-1	Election du Président, Secrétaire général et du Trésorier	Vote en ligne sur la plateforme de vote 2, et si nécessaire deuxième tour sur la plateforme de vote 3 - Résultats annoncés par courriel et sur le site internet de l'ICOMOSs.			

7-2	Election des 5 Vice-Présidents	Vote en ligne sur la plateforme de vote 4 - Résultats annoncés par courriel et sur le site internet de l'ICOMOS			
		<p><b>Mercredi 16 décembre 2020</b>  <b>Clôture de l'Assemblée générale – Réunion en ligne, session 3</b>  <b>12h00 – 13h30 (heure de Paris – CET)</b></p>			
7-3	Rapport du Comité des élections	<p><b>Toshiyuki Kono</b> accueille les participants et passe la parole à <b>Alfredo Conti</b> qui fait le rapport sur le résultat des élections.</p> <p>La plateforme de vote 2 était ouverte le 7 décembre pendant 24 heures de 14h CT à 14h CT du 8 décembre.</p> <p>Les candidats aux postes de président, secrétaire général et trésorier ont tous été élus à ces postes, les comptes et toutes les résolutions ont été approuvés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente : Teresa Patricio (Belgique)</li> <li>- Secrétaire général : Mario Santana (Canada)</li> <li>- Trésorier : Pamela Jerome (États-Unis)</li> </ul> <p>Compte tenu du résultat ci-dessus, les quatre candidats suivants au poste de vice-président sont directement élus à ce poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Riin Alatalu (Estonie / Estonie)</li> <li>- BO Jiang (Chine / Chine)</li> <li>- Leonardo Castriota (Brésil / Brazil)</li> <li>- Alpha Diop (Mali)</li> </ul> <p>Il restait un poste vacant, les Statuts requérant qu'il y ait 5 Vice-Présidents. Deux candidats ont été proposés, choisis parmi les nouveaux membres du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adriana Careaga (Uruguay)</li> <li>- Zeynep Gül Ünal (Turquie)</li> </ul> <p>Une plate-forme de vote a été ouverte du 14 décembre à 14 heures CET au 15 décembre à 16 heures CET (la fermeture a été reportée de 2 heures en raison d'un problème technique). Mme Zeynep Gül Ünal a été élue 5ème vice-présidente par 53% des voix.</p> <p>Des remerciements ont été adressés à Gaia Jungeblodt et Laura Maxwell pour leur assistance constante lors des votes</p> <p>La composition finale du nouveau Conseil d'administration et des officiers de l'ICOMOS est donc :</p> <p><b>President / Président :</b>          Teresa Patricio (Belgium / Belgique)</p> <p><b>Secretary General / Secrétaire général :</b></p>			

		<p>Mario Santana (Canada)</p> <p><b>Treasurer / Trésorier :</b>                  Pamela Jerome (USA / Etats-Unis)</p> <p><b>Vice Presidents / Vice-Présidents :</b>                  Riin Alatalu (Estonia / Estonie)                  Bo Jiang (China / Chine)                  Leonardo Castriota (Brazil / Brésil)                  Alpha Diop (Mali)                  Zeynep Gül Ünal (Turkey / Turquie)</p> <p><b>Board members / Membres du Conseil d'administration :</b>                  Nils Ahlberg (Sweden / Suède)                  Adriana Careaga (Uruguay)                  Andreas Georgopoulos (Greece / Grèce)                  HAN Suk-Young (South Korea / Corée du Sud)                  Takeyuki Okubo (Japan / Japon)                  Peter Phillips (Australia / Australie)                  Nupur Prothi (India / Inde)                  Grainne Shaffrey (Ireland / Irlande)                  Jean-Christophe Simon (France)                  Hatthaya Siriphatthanakun (Thailand / Thaïlande)                  Stacy Vallis (New Zealand / Nouvelle-Zélande)                  Cyrill von Planta (Austria / Autriche)</p> <p><b>Voir le rapport complet de la Commission des élections joint en Annexes F et G.</b></p>			
8	Rapport du Comité des Résolutions	<p><b>Kirsti Konaven</b> expose le rapport du Comité des Résolutions.                  Les Résolutions ont fait l'objet d'un vote sur la plateforme sécurisée n°2 entre le 7 décembre 2020 à 14h et le 8 décembre 2020 à 14h. (CET).                  Puisque toutes les résolutions présentées pour adoption lors de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale ont obtenu la majorité des voix, elles sont adoptées.</p> <p>Alors que les résultats détaillés du vote sont partagés à l'écran, Kirsti Kovanen précise que la commission des résolutions souhaite mettre en avant certaines questions fortes et particulières soulevées par les résolutions. Les résolutions nous donnent à tous à la fois de nouvelles initiatives et des engagements permanents. Elles nous invitent à un travail transdisciplinaire en coopération avec de nombreux acteurs, qu'il s'agisse des comités et organes de l'ICOMOS ou de partenaires.                  En déclarant l'urgence climatique, l'ICOMOS poursuit son engagement ferme à lutter contre les impacts du changement climatique sur le patrimoine culturel ;</p>			

		<p>Les risques, par exemple les incendies, qui continuent à causer des dommages au patrimoine culturel, sont spécifiquement abordés ;                  En appliquant des approches basées sur les droits aux actions et politiques de conservation, l'ICOMOS confirme son engagement à travailler avec les populations ;                  L'avantage de notre communauté du patrimoine est sa diversité culturelle et son multilinguisme qui continuent à diversifier nos outils et notre pensée, et dans tout le travail, nous confirmons notre engagement pour le mentorat des générations de professionnels du patrimoine.                  Avec les 23 résolutions adoptées, le Comité des résolutions remercie l'Assemblée générale, pour les moyens que l'ICOMOS a pris pour un meilleur avenir et la conservation du patrimoine.</p> <p><b>Voir le rapport du Comité des résolutions en Annexe H.</b></p>			
9	Remise du Prix Gazzola	<p><b>Sofia Avgerinou-Kolonia</b> (ICOMOS Grèce) a le plaisir de présenter le rapport aux membres de l'ICOMOS au nom du président honoraire, Gustavo Araoz, qui a présidé le jury de sélection du prix Gazzola 2020 mais n'est pas en mesure d'être présent aujourd'hui. En outre, le jury était composé d'Olga Orive du Mexique, de Hae-Un Rii de la République de Corée et d'elle-même.</p> <p>Le prix Piero Gazzola a été créé en 1979 en mémoire du président fondateur de l'ICOMOS et constitue la plus haute distinction décernée par l'ICOMOS. Le prix est décerné tous les trois ans lors de l'Assemblée générale triennale à un membre individuel de l'ICOMOS ou à un groupe de membres qui ont contribué avec une grande distinction aux buts et objectifs de l'ICOMOS.</p> <p>Le prix a été décerné jusqu'à présent treize fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean Trouvelot-France</li> <li>- Stanislas Lorentz-Pologne</li> <li>- Masaru Sekino-Japon</li> <li>- Gertrude Tripp-Autriche</li> <li>- Bernard Feilden - Royaume-Uni</li> <li>- Ernest Allen Connally - États-Unis d'Amérique</li> <li>- Roland Silva-Sri Lanka</li> <li>- Cevat Erder-Turquie</li> <li>- Ann Webster Smith-États-Unis d'Amérique</li> <li>- Carmen Añón Feliú-Espagne</li> <li>- Nobuo Ito-Japon</li> <li>- Henry Cleere-Royaume-Uni</li> <li>- Saleh Lamei - Égypte</li> </ul> <p><b>Après une évaluation minutieuse, le lauréat du prix Gazzola 2020 sélectionné par le jury est Dr Amund Sinding-Larsen de Norvège.</b></p> <p>Architecte et chercheur avec une expérience internationale dans les domaines de l'architecture, du patrimoine culturel, du développement des communautés locales et de la coopération au développement</p>			

		<p>Diplômé en architecture de l'Université de Bristol, au Royaume-Uni, titulaire d'un doctorat de l'Université norvégienne des sciences et technologies de Trondheim,</p> <p>Consultant pour l'UNESCO, l'ICOMOS, la Direction norvégienne du patrimoine culturel (Riksantikvaren), NORAD (Direction norvégienne de la coopération au développement) et le Trust Aga Khan pour la Culture (1980-2000),</p> <p>le <b>Dr Admund Sinding-Larsen</b> a fait progresser et a développé les méthodes de conservation du patrimoine culturel mondial. Il a généreusement servi et enrichi l'ICOMOS pendant quatre décennies. Grâce à son travail considérable à travers l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie, il a acquis une compréhension profonde de la nécessité pour les activités liées au patrimoine culturel de prendre en compte et de respecter les droits longtemps ignorés des communautés locales, des minorités religieuses et culturelles, des populations autochtones et des gardiens et gardiennes des lieux patrimoniaux.</p> <p>Avec courage, conviction et ténacité, il a introduit ces concepts au sein de l'ICOMOS, où il a institué, guidé et assuré le soutien financier continu du processus de l'initiative "Notre Dignité Commune", qui a défendu l'intégration des droits de l'homme dans tous nos travaux, y compris en tant que conseiller de l'ICOMOS, de l'ICCROM et de l'UICN auprès de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial.</p> <p>Grâce au travail tenace d'Amund, de nombreuses voix importantes, mais jusqu'alors discrètes, concernant la multiplicité des valeurs inhérentes au patrimoine sont maintenant entendues et bienvenues. L'attention internationale pour la dimension des droits continue de croître, et l'importance de la contribution d'Amund est reconnue par un groupe de travail permanent composé de membres de l'ICOMOS et de l'UICN qui poursuivent son héritage.</p> <p>Toshiyuki Kono invite le Dr Admund Sinding-larsen à s'exprimer : outre ses vifs remerciements, il souhaite insister sur l'importance qu'il faut accorder à son sens à la diversité, c'est cela qui construit la richesse culturelle de l'ICOMOS.</p> <p>ASL rappelle qu'au-delà du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, nous sommes désormais engagés dans un processus vital de maîtrise du changement climatique.</p> <p>Ce sera bientôt le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la convention du patrimoine mondial et il pense que ce doit être l'occasion de lancer une réflexion sur ce qui a changé depuis cette époque. Et tout particulièrement, il lui semble indispensable de promouvoir approche fondée sur les droits de l'Homme qui doit être au cœur de nos préoccupations et impacter toute la politique de l'ICOMOS.</p> <p>Les approches fondées sur les droits visent à garantir que la pratique et la vie respectent et soutiennent les droits des communautés, considérés aujourd'hui comme une condition sine qua non du développement social.</p> <p>Comment rendre plus visibles pour le grand public les liens entre les droits de l'homme, le développement durable et le patrimoine ? Comment l'ICOMOS peut-il produire un impact, tant en théorie que sur le terrain ?</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p>Les défis de l'interprétation et de l'administration des droits sont présents dans la plupart des pays. Les peuples sont toujours présents dans les monuments, les sites, qu'ils soient ruraux ou urbains, et prendre soin des peuples constitue une dimension constante dans le travail de l'ICOMOS. En tant qu'experts, cependant, nous impulsions des directions à suivre, nous devons donner une voix aux personnes qui ne sont pas toujours entendues. Des décennies de travail sur le terrain en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ont fait ressortir, aux yeux e ASL, l'importance de faire face aux droits et d'impliquer les communautés locales dans les processus de gestion des ressources patrimoniales. De la sélection à la gestion et à la prise en charge.</p> <p>ASL remercie sincèrement ses collègues de l'ICOMOS, de l'IUCN et de l'ICCROM.</p> <p>Tohiyuki Kono invite les participants à se joindre à une salve d'applaudissements virtuels pour féliciter le lauréat.</p>			
10	Nomination des membres d'honneur	<p>Sofia Avgerinou Kolonia (ICOMOS Grèce) déclare qu'elle a le plaisir de présenter ce rapport aux membres de l'ICOMOS au nom du jury nommé par le conseil d'administration de l'ICOMOS, et au nom de son président Gustavo Araoz.</p> <p>Les membres du Jury chargés de mener à bien cette mission de célébration des réalisations des membres de l'ICOMOS sont Sofia Avgerinou Kolonia de Grèce, Olga Orive du Mexique et Hae-Un Rii de la République de Corée.</p> <p>Le titre de membre honoraire de l'ICOMOS est conféré par l'Assemblée générale, sur proposition d'un Comité national, à des personnes qui ont rendu des services éminents dans les domaines de la conservation, de la restauration et de la présentation/interprétation du patrimoine culturel. Souvent, ces propositions sont accompagnées d'autres lettres de soutien de membres de l'ICOMOS, de Comités scientifiques ou d'autres Comités nationaux, dans les régions où ces membres ont œuvré de façon significatives.</p> <p>À ce jour, le titre de membre honoraire de l'ICOMOS a été conféré à 88 personnes de 41 pays,</p> <p>Rompant avec la décision prise par les jurys précédents de limiter le prix à un lauréat par pays, le jury a décidé que dans deux cas cette année, les contributions et les services de deux candidats nommés par le même Comité national étaient tout aussi méritoires, et qu'il serait donc injuste de choisir l'un plutôt que l'autre, de sorte que les deux sont proposés.</p> <p>Le jury souhaite remercier les Comités nationaux pour les 88 candidatures reçues et, à la suite de ses délibérations, recommande que la 20<sup>e</sup> Assemblée générale confère le titre de membre honoraire aux dix membres éminents de l'ICOMOS suivants, qui sont énumérés par ordre alphabétique :</p> <p><b>Dinu Bumbaru (Canada)</b>                  Membre actif de la communauté de la conservation du patrimoine à Montréal, au Canada et à l'étranger                  Directeur des politiques, Héritage Montreal (2005)</p>			

		<p>Membre de l'Ordre du Canada (2008)                  Coauteur de la Déclaration québécoise du patrimoine (2000)                  Président d'ICOMOS Canada (2009-2013) et Secrétaire général d'ICOMOS (2009-2013)</p> <p><b>Sheridan Burke (Australia - Australie)</b>                  Vice-présidente du Conseil du patrimoine de la Nouvelle-Galles du Sud en Australie                  A participé à l'élaboration de la « Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux » et de la « Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux » (2008).                  Mentor et professionnelle du patrimoine consacrée au Groupe de travail des professionnels émergents                  A été Vice-présidente de l'ICOMOS, Présidente du Conseil consultatif et Présidente de l'ISC20C, et est actuellement officier du Conseil scientifique.</p> <p><b>Marie-Jeanne Geerts &amp; Andries van den Abeele (Belgique)</b>                  Travail étroit avec le fondateur de l'ICOMOS, Raymond Lemaire, pour la rédaction de la Charte de Venis ;                  Contribution au développement de l'ICOMOS aux niveaux européen et mondial ;                  Participation à la création et aux premiers travaux du Comité scientifique international de l'ICOMOS sur les villes et villages historiques (CIVVIH) et membres fondateurs du Comité scientifique international de l'ICOMOS et IFLA sur les paysages culturels (ISCCL).</p> <p><b>Jānis Krastiņš (Lettonie)</b>                  Expert en Histoire de l'architecture, spécialisé dans l'Art Nouveau                  Plus de 700 publications dans 22 pays, dont 30 livres sur le patrimoine architectural de Riga et de la Lettonie</p> <p><b>Jane Lennon (Australie)</b>                  Géographe historique, spécialiste de la conservation des paysages culturels, professeure honoraire à l'Université de Melbourne :                  Fondatrice, Présidente et Membre honoraire de d'ICOMOS Australie et du Comité scientifique international de l'ICOMOS-IFLA sur les paysages culturels (ISCCL) :                  Représentante australienne au Conseil intergouvernemental de l'ICCROM :                  Commissaire au patrimoine australien (1998-2004) et conseillère (2004-2008).</p> <p><b>Esteban Prieto Vicioso (Rép. Dominicaine)</b>                  Architecte, professeur d'université, chercheur :                  45 ans consacrés à la conservation, la restauration, la recherche et l'enseignement du patrimoine culturel dominicain et de la Grande Caraïbe :                  Fondateur, Président et Secrétaire général du Comité national dominicain de l'ICOMOS (1974-1996)                  Vice-président de l'ICOMOS (1993-1999) :                  Membre fondateur du Comité dominicain de l'ICOM (1977).</p> <p><b>Julian Smith (Canada)</b>                  Architecte, universitaire, éducateur et praticien ;</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p>Fondateur, coordinateur et professeur du programme d'études supérieures en conservation du patrimoine de l'Université de Carleton, Ottawa ;                  Directeur exécutif du Willowbank Centre (2008-2014) ;                  Ancien membre du Conseil d'administration et ancien Président d'ICOMOS Canada (2014) ;                  Membre de l'Ordre du Canada (2016) ;                  Membre du Conseil consultatif auprès du Ministre du Patrimoine canadien, gouvernement canadien (2003).</p> <p><b>Henk van Schaik ( Pays-Bas)</b>                  Ambassadeur Eau et Patrimoine, ICOMOS Pays-Bas (2012) ;                  Directeur des questions internationales du Centre international de l'eau et de la transdisciplinarité (CIRAT) au Brésil (2019) ;                  Conseiller politique sur l'eau pour le Ministère de la coopération pour le développement du gouvernement néerlandais (1987-2001) ;                  Co-organisateur de la conférence internationale de l'ICOMOS "Protecting deltas, heritage helps" à Amsterdam (2013), à l'origine de la déclaration ICOMOS d'Amsterdam sur l'eau et le patrimoine.</p> <p><b>Peter Waldhäusl (Autriche)</b>                  Recherche et éducation dans l'utilisation de la photogrammétrie architecturale pour la conservation du patrimoine culturel ;                  Chargé de cours en photogrammétrie architecturale à la faculté d'architecture de l'Université technique de Vienne (1971-1999) ;                  Président d'honneur du Comité scientifique international ICOMOS-ISPRS sur la documentation du patrimoine – CIPA ;                  Récipiendaire du prix Sam Gamble de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection.</p>			
11	Clôture <i>In memoriam</i>	<p><b>Toshiyuki Kono</b> rappelle le souvenir des membres de l'ICOMOS disparus depuis octobre 2019 :</p> <p><b>Gabriele Fangi</b>                  Gabriele Fangi était un expert des technologies 3D dans le domaine du patrimoine. Il a été le fondateur de la photogrammétrie sphérique et une icône de la photogrammétrie et de la topographie 3D en Italie. Il fut professeur de géomatique à l' Università Politecnica delle Marche à Ancône, en Italie, et ancien membre du Conseil exécutif du CIPA.                  Il a récemment publié le livre "Reviving Palmyra in Multiple Dimensions" : Images, Ruins and Cultural Memory" avec Minna Silver et Ahmet Denker.</p> <p><b>Anatoly Nikolaevich Kirpichnikov</b>                  Anatoly Nikolaevich Kirpichnikov était l'un des plus grands spécialistes reconnus au niveau international dans l'étude de l'archéologie, de l'histoire et de la culture de la Russie, ancienne et moderne, et des pays nordiques voisins.                  Il a été longtemps président du Conseil de la branche régionale de Léningrad du VOOPK, le plus ancien employé de l'Institut d'histoire et de culture de l'Académie russe des sciences, docteur en sciences historiques, professeur et scientifique honoré de la Russie.</p>			

	<p>Il a grandement contribué à la préservation de l'héritage culturel russe.</p> <p><b>Eusebio Leal Spengler</b> Eusebio Leal était un historien de la ville de La Havane. Il fut le Président honoraire d'ICOMOS Cuba et d'ICOM Cuba, et fut internationalement reconnu pour sa contribution à la conservation du patrimoine, en particulier celui du centre historique de la Vieille Havane, déclaré patrimoine mondial depuis 1982. Il a reçu la médaille Victor Hugo de l'UNESCO et a été promu par la France au rang de Commandeur de la Légion d'honneur en janvier 2013.</p> <p><b>André Matthys</b> André Matthys était un archéologue médiéval reconnu et un membre de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles. Pendant de nombreuses années, il a été Inspecteur général auprès de la Direction du patrimoine de la Région wallonne. Il a joué un rôle important dans la coordination des services de restauration, de protection et d'archéologie, et a effectué de nombreuses missions à travers le monde pour l'UNESCO. Il a publié plus de 130 ouvrages et monographies, ce qui lui a valu l'équivalence au doctorat.</p> <p><b>Jiří Toman</b> Jiří Toman était un expert reconnu en droit international humanitaire, en histoire du droit et en relations internationales. Il a apporté une contribution remarquable au domaine du droit international, notamment à la question de la protection des biens culturels en temps de conflit armé. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le droit international humanitaire, des droits de l'Homme, des conflits armés et le droit pénal international.</p> <p><b>Sung Kyun-Kim</b> Sung Kyun-Kim était professeur d'architecture paysagère à l'Université nationale de Séoul pendant les 26 dernières années. Diplômé de l'Université nationale de Séoul, il a obtenu un doctorat en planification urbaine et régionale à l'Université de Pennsylvanie. Il a consacré sa passion et son énergie à l'IFLA tout en étant à la fois délégué sud-coréen de l'IFLA et président du Comité des paysages culturels - IFLA.</p> <p><b>Hannelore Puttinger</b> Mme Puttinger a travaillé pour ICOMOS Allemagne à partir de 1989, lorsque le siège a déménagé de Mayence à Munich avec l'élection de Michael Petzet à la présidence. Elle était principalement responsable des questions budgétaires, de l'administration des membres et des demandes de subventions.</p>			
--	--	--	--	--

		<p>Ses responsabilités se sont considérablement élargies lorsque Michael Petzet a été élu Président international de l'ICOMOS en 1999, où elle a pu mettre à profit son multilinguisme. Elle a pris sa retraite à la fin de 2004.</p> <p>Les membres d'ICOMOS Allemagne et du monde entier ont apprécié non seulement sa compétence professionnelle et sa fiabilité, mais aussi son amabilité et charme.</p> <p><b>Jiří Toman</b>                  Jiří Toman était un expert reconnu en droit international humanitaire, en histoire du droit et en relations internationales.                  Il a apporté une contribution remarquable au domaine du droit international, notamment à la question de la protection des biens culturels en temps de conflit armé.                  Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le droit international humanitaire, des droits de l'Homme, des conflits armés et le droit pénal international.</p> <p><b>Roland Silva</b>                  Roland Silva fut Président de l'ICOMOS pendant 3 mandats consécutifs de 1990 à 1999 et fut Président d'honneur par la suite.                  Il a occupé les postes de Directeur général de l'archéologie, fondateur et premier Directeur général du Central Cultural Fund, National Trust, ICOMOS Sri Lanka, Conseil des archéologues du Sri Lanka et de chancelier de la première université technique du pays (Moratuwa).                  Il a travaillé sans relâche pour faire de l'ICOMOS un véritable organisme mondial en encourageant les collègues, en particulier ceux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à rejoindre l'ICOMOS en créant des Comités nationaux.                  Il a reçu le prestigieux Prix Gazzola de l'ICOMOS et a reçu un grand nombre d'honneurs nationaux et internationaux.</p> <p><b>John Hurd</b>                  John Hurd fut Président du Conseil consultatif de l'ICOMOS de 2006 à 2014.                  Il a été Président du Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine architectural en terre à partir de 2006 pour 3 mandats et a présidé le Comité scientifique de la Terre de l'ICOMOS Royaume-Uni de 1994 à 2000.                  Il a également été actif au sein du nouveau Comité scientifique international de l'ICOMOS sur les lieux de religion et de rite (PRERICO) en tant que vice-président.                  Il a été consultant principal auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour la conservation des villes des Routes de la soie en Asie centrale.</p> <p>Le président demande aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de ces membres disparus.</p>			
11-1	Discours de la nouvelle Présidente et remerciements aux membres du Conseil d'administration sortant	<b>Teresa Patricio</b> , nouvelle présidente de l'ICOMOS, très émue, s'exprime en français, anglais et espagnol.			

		<p>Elle remercie tous les membres de l'avoir élue à ce poste de grande responsabilité. Elle est consciente de la tâche qui l'attend et s'efforcera de travailler dans un esprit collaboratif avec toute la nouvelle équipe du conseil d'administration qui vient d'être élue.</p> <p>Elle a une pensée particulière aujourd'hui pour son mentor et professeur Raymond Lemaire qui a tant fait pour l'ICOMOS. Elle lui dédie ce moment.          Appréciant son prédécesseur Toshiyuki Kono, son travail de pionnier, elle le remercie pour son service.          Elle se tourne vers Peter Philipps qu'elle remercie pour son travail de Secrétaire général.          Elle salue et remercie les vice-présidents sortants, Rohit Jigyasu et Grellan Rourke (celui-ci en particulier pour son engagement dévoué et pour la contribution de ce dernier au Groupe Europe).          Ses remerciements vont également à l'équipe sortante, avec Laura Robinson comme trésorière, et au Secrétariat international.</p> <p>Elle entend placer son action sous les thèmes de la collégialité et de l'inclusivité.          Selon elle, nous avons besoin de cette collégialité, dans ces temps troublés. Où la connaissance, la compréhension, le partage, l'acceptation de l'autre sont trop souvent remplacés par l'émotionnel, l'individualisme, l'efficacité à outrance, et les intolérances.          Ce positionnement lui semble d'autant plus important que les perspectives d'écologie et de développement durable ainsi qu'une approche centrée sur « l'homme » deviennent chaque jour plus prégnants. La crise COVID19 et les temps difficiles qu'elle a entraînés obligent l'ICOMOS à travailler sur des voies plus écologiques et durables.</p> <p>Selon elle, nous ressentons un réel besoin de revenir aux fondamentaux : "le MONUMENT de l'HOMME pour l'HOMME", une approche du patrimoine centrée sur les personnes, honorant le dialogue et la compréhension, assurant la diversité culturelle, sociale et économique par la contribution de chacun aux stratégies de développement durable, aux solutions d'adaptation au changement climatique et aux approches fondées sur les droits de l'homme. En ce sens, elle s'engage à mettre en œuvre les résolutions fondamentales adoptées par cette assemblée générale.</p> <p>Les défis et les enjeux seront donc ceux liés à l'environnement, au développement durable, à la gestion des risques et des menaces, à l'intolérance. Ils sont d'ailleurs clairement décrits et exprimés dans le plan triennal de l'ICOMOS. Nous vivons une crise sanitaire majeure, une crise de la biodiversité, une urgence climatique comme jamais auparavant. Nous sommes dans une véritable course contre la montre.</p> <p>Pour Teresa Patricio, nous devons relever ensemble le défi du changement climatique, en trouvant des solutions appropriées basées sur le patrimoine culturel pour mettre en œuvre l'accord de Paris. Nous devons intégrer le patrimoine culturel dans la science du climat et faire comprendre à la population à quel point le patrimoine culturel peut être une source de résilience.</p> <p>Elle estime que notre monde fait face à un problème croissant de cohésion sociale. Nos sociétés ont aujourd'hui besoin des patrimoines et des identités culturelles. Nous devons persévérer dans notre rôle de pourvoyeurs de chantiers d'idées, d'expertise. Les programmes de mentorat pour les jeunes et les professionnels émergents sont dans ce cadre fondamentaux.</p>			
--	--	--	--	--	--

		<p>Elle aura à cœur que le nouveau conseil d'administration travaille de façon collégiale et démocratique et qu'il soit le garant de l'inclusivité, de la démocratie, du sérieux, de l'écoute, qu'il favorise le multilinguisme, le multiculturalisme, la diversité culturelle, la diversité de ses membres aussi bien dans les comités nationaux qu'au sein des comités scientifiques internationaux.</p> <p>Elle termine son intervention en insistant sur la reconnaissance qu'elle a envers tous ceux qui ont eu la tâche difficile, mais ont réussi à organiser cette Assemblée générale en ces temps de pandémie. Ceci est un message d'optimisme pour l'avenir et montre les qualités d'adaptabilité et de résilience de l'organisation.</p> <p>Elle clôt son discours par une citation de Piero Gazzola « ...que notre enthousiasme et notre dévouement à cette grande cause qui nous rassemble tous soient proportionnels à l'importance de notre tâche. »</p>			
11-2	Invitation à l'Assemblée Générale 2021 et à celle de 2023 à Sydney	<p>Toshiyuki Kono invite la Thaïlande (Assoc.Prof. Dr Pinraj Khanjanusthiti, membre du comité exécutif de l'ICOMOS Thaïlande) à prendre la parole. Brève présentation par ICOMOS Thaïlande de la prochaine Assemblée générale et du Comité consultatif de l'ICOMOS en 2021, qui aura lieu dans la ville de Udon Thani (à 560km de Bangkok) à l'université de Rajabhat, proches du site archéologique de Ban Chiang (inscrit au Patrimoine mondial) et du Parc Historique Phuphrabat.</p> <p>Toshiyuki Kono invite ensuite l'Australie (Présidente Helen Lardner) à prendre la parole. Peter Philips quant à lui rappelle qu'en 2023, l'Assemblée générale triennale devrait se dérouler en Australie à Sydney du 31 août au 9 septembre.</p> <p>Il s'agit du report trois après de l'Assemblée générale telle qu'elle devait se dérouler en 2020. Le programme de cette session 2023 est inchangé (réunions statutaires, réunions de travail, symposium scientifique sur le patrimoine partagé, forum des jeunes, événements et visites connexes, exposition, etc.).</p> <p>Elle détaille les thèmes principaux de la 2023GA ("Heritage changes", incluant les sous-thèmes de la résilience, de la responsabilité, des droits, des relations, mais aussi l'impact de la crise COVID, la fermeture des frontières, les urgences climatiques et le mouvement "Black Lives Matter"... Qu'est-ce qui est <i>en train de changer</i>, qu'est-ce qui <i>doit changer</i> ?), les points forts du programme (cérémonies, une fête, visites de sites du patrimoine, sites du patrimoine mondial...).</p> <p>Le comité australien bénéficie des mêmes soutiens en 2023 qu'en 2020. Helen Lardner remercie le Conseil d'administration et les collègues de l'ICOMOS pour leurs encouragements et leur soutien.</p> <p>Elle remercie tout particulièrement le gouvernement australien, 'Tourism Australia' et le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud pour leur soutien, ainsi que les bénévoles australiens de l'ICOMOS pour leur implication.</p> <p>L'ICOMOS Australie vise la neutralité carbone pour l'événement.</p>			
11-3	Remerciements aux organisateurs de cette Assemblée Générale, aux officiers et aux participants.	<b>Toshiyuki Kono</b> demande que l'on effectue un vote de remerciements :			

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au Conseil d'administration sortant</b> pour leur service à l'ICOMOS, et en particulier ceux qui ne continuent pas dans le nouveau Conseil :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'ancienne trésorière Laura Robinson (Afrique du Sud))</li> <li>o L'ancien vice-président : Rohit Jigyasu (Inde)</li> <li>o L'ancien vice-président Grellan Rourke (Irlande)</li> <li>o Les anciens membres du conseil d'administration: Elena Korke (Greece), Clara Rellensmann (Allemagne)</li> <li>o ainsi que les deux experts invités Khalid El Harrouni (Maroc) Mohammad Al-Aidaros (Arabie saoudite) ;</li> </ul> </li>   <li>- <b>Aux candidats</b> qui se sont présentés aux élections (avec succès ou non) pour leur volonté de servir l'organisation ;</li>   <li>- <b>Aux Président, Secrétaire général, Trésorier, Vice-présidents</b> nouvellement élus et à tous les <b>nouveaux membres</b> du Conseil d'administration pour avoir assumé cette tâche et leur souhaitant beaucoup de succès dans la direction de notre organisation pour les 3 prochaines années ;</li>   <li>- <b>À tous ceux qui ont contribué</b> et ont donné de leur temps pour faire de cette première Assemblée générale en ligne de l'ICOMOS un succès ;</li>   <li>- <b>Aux Comités et officiers de l'Assemblée générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Président : Toshiyuki Kono (Ancien président de l'ICOMOS)</li> <li>o Vice-Présidents de l'AG : Sanaa Niar (Algérie) et Laura Robinson (ancienne trésorière)</li> <li>o Secrétaire général de l'AG : Grellan Rourke (ancien Vice-Président de l'ICOMOS)</li> <li>o Rapporteurs de l'Assemblée générale: Dominique Schneider (ICOMOS France) &amp; Lucile Smirnov (Secrétariat International)</li> </ul> </li>   <li>- <b>Au comité de vérification des pouvoirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Robert Quarles van Ufford (Pays Bas), Président</li> <li>o Fauzia Qureshy (Pakistan)</li> <li>o Saul Alcantara Onofre (Mexique)</li> <li>o Laura Robinson (<i>ex officio</i>) (Afrique du Sud)</li> </ul> </li>   <li>- <b>À tous ceux qui ont proposé des résolutions et au Comité des résolutions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Kirsti Kovanen (Finlande), Présidente</li> <li>o Chilangwa Chaiwa (Zambie)</li> <li>o Priyanka Singh (Inde)</li> <li>o Adriana Careaga (Uruguay)</li> <li>o Marilyn Truscott (Australie)</li> <li>o Michèle Callut (Belgique)</li> </ul> </li> </ul>			
--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aux membres <i>ex officio</i> : Laura Robinson (ancienne trésorière), Peter Phillips (ancien secrétaire général), Marie-Laure Lavenir (DG), et Lucile Smirnov (Secrétariat International)</li> <li>– <b>Aux scrutateurs en chef et au Comité des candidatures</b> qui a également agi en tant que <b>Comité des élections</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gideon Koren (Israël) et Alfredo Conti (Argentine)</li> <li>○ Ishanlosen Odiaua (Nigeria)</li> <li>○ Faika Bejaoui (Tunisie)</li> <li>○ Sharif Shams (Bangladesh)</li> <li>○ Anja Vintar (Slovenie)</li> </ul> </li> <li>– <b>Au Jury du prix Gazzola et des membres d'honneur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gustavo Araoz (Honorary President)</li> <li>○ Sofia Avgerinou-Kolonias (Grèce)</li> <li>○ Olga Orive (Mexique)</li> </ul>             Hae-Un Rii (République de Corée)         </li> <li>– <b>Aux 175 membres et Comités de l'ICOMOS</b> qui ont donné à la campagne de financement participatif ICOMOS Giving Day pour laquelle nous avons collecté 18 315 € nous permettant de couvrir les coûts de cette Assemblée générale en ligne. Toshiyuki Kono invite à donner encore à cette campagne pour que atteindre l'objectif de récolter 20 000 €.</li> <li>– Aux sociétés Euro-Vote pour l'accompagnement fiable et diligent de nos processus de vote ainsi qu'à Interprefy et leurs interprètes pour l'interprétation de l'anglais vers le français.</li> <li>– Au Secrétariat international de l'ICOMOS - en particulier à Laura Maxwell, Eva Caclin, Angélique Ploteau, Lucile Smirnov, Marie-Laure Lavenir et Gaia Jungeblodt pour leur travail acharné dans l'organisation de cette Assemblée générale</li> <li>– Et enfin et surtout - à tous les membres de l'ICOMOS qui ont participé au processus de vote en ligne et se sont joints aux sessions en ligne - pour assurer la continuité statutaire de notre organisation au cours d'une année très particulière.</li> </ul> <p>Toshiyuki Kono souhaite à tous une bonne fin d'année et tout le meilleur pour 2021.</p> <p>La 3<sup>e</sup> et dernière session est levée. La 20<sup>e</sup> Assemblée Générale triennale de l'ICOMOS est close.</p>			
--	--	--	--	--	--

## **Annex A – Rapport du Comité des candidatures à la 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, 2020**

En vertu de l'article 22 du Règlement intérieur, adopté le 12 décembre 2017, un Comité des candidatures doit être nommé lors de l'Assemblée générale un an avant l'élection du Conseil d'administration. L'Assemblée générale annuelle de 2019 à Marrakech a approuvé, par la résolution AGA 2019/8, la création d'un Comité des candidatures chargé de préparer les candidatures pour les élections qui auront lieu lors de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale de 2020, sur la base du Règlement intérieur. Certains des membres du Comité nommés en 2019 ont dû par la suite démissionner de leur poste, les candidatures de leur propre pays ayant été présentées au cours des mois suivants. Les nouveaux membres du Comité ont été approuvés, dans tous les cas, par le Conseil d'administration.

La composition finale du Comité des candidatures est la suivante :

Alfredo Conti (Argentine, Président) Faïka Bejaoui (Tunisie) Ishanlosen Odiaua (Nigeria) Sharif Shams Imon (Bangladesh) Anja Vintar (Slovénie, Groupe de travail des professionnels émergents).

Le 21 août 2020, le Comité a tenu une réunion en ligne pour vérifier les candidatures reçues jusqu'à cette date, alors que 29 candidatures avaient été reçues. Le Comité a constaté qu'il n'y avait pas de candidatures pour le poste de Secrétaire général et qu'il y avait 4 candidatures pour le poste de Vice-Président, alors que 5 Vice-Présidents sont prévus par les Statuts. Afin d'encourager les membres à présenter des candidatures pour ces postes clés et de garantir l'équilibre régional et entre les sexes, le Comité a convenu de publier, avec la liste des candidats, une lettre mettant en évidence ces questions et invitant les membres à présenter d'autres candidatures.

Une deuxième réunion en ligne a eu lieu le 5 novembre 2020. En ce qui concerne la première liste de candidats, le Comité a noté que plusieurs nouvelles candidatures avaient été reçues, qu'une avait été retirée et que deux avaient changé de poste pour lequel elles souhaitaient se présenter. Le Comité a convenu qu'il y avait 36 candidatures valides : 1 pour le poste de Président, 2 pour le poste de Secrétaire général, 2 pour le poste de Trésorier, 11 pour le poste de Vice-Président (2 candidats au poste de Vice-Président ne se présentant que s'ils ne sont pas élus respectivement au poste de Secrétaire général et de Trésorier) et 22 pour les membres du Conseil d'administration. En ce qui concerne la représentation régionale, 3 candidats viennent d'Afrique, 5 des Amériques, 6 des États arabes, 8 d'Asie-Pacifique et 14 d'Europe. En ce qui concerne l'équilibre entre les sexes, la commission a noté qu'il y a 22 candidates hommes et 14 candidates femmes.

Le Comité a accepté de faire circuler la liste des candidats et que les documents de présentation et les courtes vidéos fournis par les candidats soient affichés sur le site web de l'ICOMOS. La liste des candidats éligibles est la suivante :

### **Président**

Teresa Patricio (Belgique)

### **Secrétaire général**

Fabián Llisterra (Espagne)

Mario Santana Quintero (Canada)

### **Treasurer**

Pamela Jerome (Etats-Unis)

Marc Kocken (Pays-Bas)

### **Vice-Présidents**

Riin Alatalu (Estonie)

Bo Jiang (Chine)

Leonardo Castriota (Brésil)

Aboukacem Chebri (Maroc)  
Alpha Diop (Mali)  
Luigi Fusco Girard (Italie)  
Khalid El Harrouni (Maroc)  
Pamela Jerome (si non élue au poste de Trésorier) (Etats-Unis)  
Mario Santa Quintero (si non élu au poste de Secrétaire Général) (Canada)  
Assaad Seif (Liban)  
Maria Guadalupe Zepeda (Mexique)

**Conseil d'administration**

Nils Ahlberg (Suède)  
Mohammad Al Aidaroos (Arabie Saoudite)  
Tariq Al Murri (Egypte)  
Naima Benkari (Algérie)  
Fernande Bodo (Cameroun)  
Adriana Careaga (Uruguay)  
Andreas Georgopoulos (Grèce)  
Han Suk-Young (Corée du Sud)  
Donald Hankey (Royaume-Uni)  
Leonid Kondrashev (Russie)  
Anastasia Martynova (Russie)  
Takeyuki Okubo (Japon)  
Maria Cristina Paterno (Philippines)  
Peter Phillips (Australie)  
Cyrill von Planta (Autriche)  
Nupur Prothi (Inde)  
Grainne Shaffrey (Irlande)  
Jean-Christophe Simon (France)  
Hatthaya Siriphatthanakun (Thaïlande)  
Pascall Taruvinga (Afrique du Sud)  
Zeynep Gül Ünal (Turquie)  
Stacy Vallis (Nouvelle Zélande)

Le Comité des candidatures souhaite exprimer sa gratitude à tous les membres de l'ICOMOS qui ont aimablement accepté de présenter leur candidature et au Secrétariat international, en particulier à Mme Gaia Jungeblodt et à Mme Laura Maxwell, pour leur soutien et leur assistance constants.

## Annexe B – Rapport du Président de l'Assemblée Générale 2020

### Toshiyuki Kono Président

Chers membres de l'ICOMOS,

J'espère que, malgré les situations difficiles actuelles, vous et vos proches vous portez bien depuis notre dernier Conseil consultatif et notre dernière Assemblée générale annuelle à Marrakech.

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois virtuellement et deux fois physiquement après Marrakech. Le Conseil d'administration actuel a introduit ZOOM en janvier 2018 et a organisé des réunions virtuelles depuis lors. Par conséquent, la méthode de travail du Conseil d'administration et son efficacité n'ont pas été affectées par la pandémie.

Chaque réunion du Conseil d'administration a dépassé la durée prévue en raison du très grand nombre de questions à discuter et à décider, mais le Conseil d'administration a pris collectivement des décisions par consensus, même sur des questions difficiles.

Les 13 équipes de travail du Conseil d'administration, qui travaillent depuis 2018, ont fait de leur mieux pour conduire l'organisation vers de meilleures directions. Ces équipes travaillent sur les sujets suivants :

- Comités nationaux, patrimoine mondial et suivi
- Suivi des Comités nationaux et scientifiques internationaux
- Diversité culturelle et multilinguisme
- Communication
- Adhésion
- Finance
- Protocoles d'accord
- Règlement intérieur et manuel
- Journée internationale des monuments et des sites
- Reconstruction et récupération
- Google Arts and Culture
- Observatoire Heritage @ Risk
- Entreprise du patrimoine Mondial

J'ai le plaisir de vous informer qu'une nouvelle équipe de travail sur le COVID-19 a été approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de mai 2020. Cette équipe de travail se compose de 13 membres du Conseil d'administration et d'officiers du Conseil consultatif, assistés de 5 professionnels émergents. Ceux qui ont assisté au Webinaire sur le COVID-19 organisé par l'ADCOM le 12 octobre 2020 peuvent témoigner de l'excellente présentation de cette équipe.

Comme vous vous en souvenez peut-être, à Marrakech, j'ai proposé le modèle d'un écosystème comme outil pour revisiter et évaluer les activités de l'ICOMOS, en prenant les spécificités de l'ICOMOS en tant qu'ONG à but non lucratif, avec les membres individuels au cœur de son essence. Dans un écosystème sain, chaque composant fonctionne et se développe correctement, et les interrelations entre les composants créent des valeurs supplémentaires et renforcent le système. Des objectifs communément partagés relient diverses personnes et institutions. L'ouverture, la diversité et la confiance sont les clés d'un écosystème réussi.

Inutile de dire que chaque Comité national et Comité scientifique international est essentiel dans ce contexte. Les réunions annuelles et les rapports des Comités nationaux et des Comités scientifiques internationaux sont des indicateurs cruciaux de la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les Comités nationaux, les Comités scientifiques internationaux et les membres. Nous avons parmi nous, à l'échelle mondiale, une richesse d'expertise et de vastes réseaux dans la communauté patrimoniale. Ce capital social est l'un des atouts les plus importants de notre organisation bénévole. Nous devons en tirer parti pour échanger des idées, partager des effets synergiques et des expériences, et faciliter l'échange d'informations vers l'extérieur.

L'ICOMOS a travaillé à développer un meilleur écosystème à travers diverses initiatives.

Le premier est le groupe de travail des professionnels émergents (EPWG). Il a été créé à l'été 2017. Sa première réunion physique s'est tenue à Delhi. À cette époque, même le nom du groupe de travail n'était pas fixé. La plupart des participants à l'Assemblée générale semblaient curieux de ce groupe de jeunes collègues, mais l'idée de former un groupe de jeunes collègues au-delà des frontières des Comités nationaux et des Comités scientifiques internationaux n'était pas familière avec de nombreux membres seniors.

Lorsque vous entendez parler de «PE » (professionnels émergents) maintenant, beaucoup d'entre vous comprennent non seulement ce que cela signifie, mais aussi se souviennent des noms et des visages de certains collègues de ce groupe. Beaucoup d'entre vous se souviennent que les membres du groupe de travail des professionnels émergents ont soutenu et organisé avec succès une série de webinaires au cours des six derniers mois. Je comprends que l'EPWG entre dans une nouvelle étape et émerge comme un vivier de talents. L'EPWG ne constitue pas seulement un ajout générationnel, mais permet également des échanges intergénérationnels dans l'écosystème.

Il faut cependant noter que ce groupe ou ces talents ne sont pas apparus automatiquement. Ils ont eu besoin d'encouragements et de divers soutiens. Dans ce contexte, je suis fier du fait que j'ai accueilli et assisté aux réunions de l'EPWG plus de 40 fois au cours des 3 dernières années. J'espère que l'ICOMOS trouvera plus de talents dans ce groupe. À cette fin, l'ICOMOS devra leur apporter un soutien continu.

Il y a encore beaucoup de choses à faire pour que l'ICOMOS devienne un écosystème optimal: davantage de Comités nationaux devraient être créés dans certaines régions pour organiser des experts du patrimoine; une collaboration plus large devrait avoir lieu, ce qui pourrait éliminer les nombreux silos de l'ICOMOS et les critiques associées. Le Conseil consultatif, avec l'Assemblée générale annuelle en plus de l'Assemblée générale, constitue un forum unique de synergie entre nous tous, et peut être le berceau de collaborations à travers des projets communs.

Dans ce contexte, je salue le plan scientifique triennal 2021-2023 du Conseil scientifique. Ce plan triennal invite à se concentrer sur le développement de l'action et des collaborations de l'ICOMOS sur le changement climatique et à l'intégrer dans le programme de travail de l'ICOMOS en vertu de l'article 9 des Statuts de l'ICOMOS. J'attends avec impatience de voir germer des idées et des projets innovants dans ce cadre. C'est un bon exemple qui représente une caractéristique d'un écosystème sain, c'est-à-dire que chaque composant fonctionne et se développe correctement, et les interrelations entre les composants créent des valeurs supplémentaires et renforcent le système. Je remercie M. Andrew Potts, qui dirige le groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine, pour sa grande contribution à cette évolution, et je lui souhaite de continuer à jouer un rôle central dans ce plan triennal.

Le modèle d'écosystème s'appliquerait non seulement à l'évaluation des composants internes existants, mais aussi aux réactions à des facteurs extérieurs à l'ICOMOS. Les institutions sont grandement affectées par les circonstances environnantes. Un écosystème sain pourrait réagir correctement à ces facteurs externes. De toute évidence, le facteur externe le plus impactant est actuellement la pandémie de COVID-19.

Le patrimoine culturel est une pierre angulaire de la relance humaine, sociale et économique, mais comme l'indiquait la déclaration conjointe du Président de l'ADCOM et de moi-même, il y a trop d'incertitudes dans le monde concernant cette pandémie. L'ICOMOS devrait ainsi adopter une approche à moyen ou long terme.

Par conséquent, l'équipe spéciale sur le COVID-19 a mené une enquête de première phase sur le COVID-19 et son impact sur le patrimoine. Le résultat préliminaire a été présenté lors du webinaire du 12 octobre 2020. Le rapport a été très apprécié lors de la réunion et sera disponible sur le site Web de l'ICOMOS avant l'Assemblée générale de décembre 2020.

En ce qui concerne le patrimoine mondial, comme je l'ai signalé l'année dernière, à Bakou, le Centre du patrimoine mondial a décidé de maintenir «le statu quo concernant l'implication de services consultatifs supplémentaires» (43COM12A para 13). L'ICOMOS est toujours un partenaire crédible pour les États parties. L'ICOMOS doit maintenir son expertise de la plus haute qualité dans le domaine du patrimoine mondial. À cet égard, l'Atelier du patrimoine mondial a été créé sur mon initiative en 2019 pour former davantage de conseillers du patrimoine mondial. J'ai le plaisir de vous informer que six personnes prometteuses ont été sélectionnées et ont été encadrées. Ils feront bientôt leurs débuts en tant que conseillers du patrimoine mondial. J'espère qu'ils partageront leurs expériences avec plus de gens et qu'un deuxième appel sera bientôt organisé pour que l'ICOMOS renforce son statut dans le système du patrimoine mondial.

À titre d'information la plus récente, je voudrais mentionner le protocole d'accord avec le Centre international de conservation de l'ICOMOS -Xi'an (IICC). Cette entité a été fondée à Xi'an, en 2006, pour laquelle le Président à l'époque, Michael Petzet, avait pris les devants. Il s'agit du seul centre portant le nom de l'ICOMOS, mais il n'y avait eu jusqu'à maintenant aucun accord contractuel entre l'ICOMOS et cette entité à Xi'an depuis sa fondation. Je suis heureux de vous informer que j'ai signé très récemment, au nom de l'ICOMOS, le protocole d'accord avec la municipalité de Xi'an, afin de donner un cadre juridique à la relation avec l'IICC et à ses activités. L'incertitude juridique due à l'absence de protocole d'accord est désormais résolue. J'espère que l'IICC travaillera en étroite collaboration avec l'ICOMOS et prospérera.

Enfin, je remercie tous les membres de l'ICOMOS pour leur soutien au cours des trois dernières années. Ce fut une expérience extrêmement enrichissante.

**Annexe C - Rapport du Secrétaire Général de l'ICOMOS sur la mise en œuvre des résolutions de la 19<sup>e</sup> Assemblée générale**

*Coller ici en Word ou en images JPG le fichier GA202012\_5-2\_SG\_Report\_EN\_FR*

Draft

## Annex D – Rapport de la trésorière

*Coller ici les Word ou jpg les fichiers :*

- GA202012\_5-5\_AuditorsReport\_FR
- GA202012\_5-5\_AnnualAccounts\_FR
- GA202012\_5-3\_TreasurerReport\_FR

Draft

## Annexe E - Rapport du Comité des résolutions

Conformément aux articles 44-1 et 44-2 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale annuelle de 2019 a institué un Comité des résolutions pour préparer l'Assemblée générale, composée de Chilangwa Chaiwa (Zambie), Priyanka Singh (Inde), Adriana Careaga (Uruguay) et Kirsti Kovanen (Finlande) comme présidente. En septembre 2020, deux membres supplémentaires ont été mandatés au Comité : Maryline Truscott (Australie), comme membre de langue maternelle anglophone et Michèle Callut (Belgique) comme membre de langue maternelle francophone. Le Comité a invité, comme membres de droit, Laura Robinson, trésorier, Peter Phillips, secrétaire général et Marie-Laure Lavenir, directeur général ainsi que Lucile Smirnov, du Secrétariat international. Le président du comité des résolutions remercie toute l'équipe pour son engagement, son travail et son temps.

Le rôle du Comité des résolutions est d'examiner, de coordonner et d'évaluer les projets de résolutions présentés, en vue d'obtenir un équilibre entre la substance et la forme. Dans ce but, le Comité des résolutions peut discuter de la nécessité d'un projet de résolution et de son texte avec les promoteurs. Le travail du Comité se fonde sur les articles 44, 57 et 58 du Règlement intérieur.

### Appel à projets de résolutions

Avec l'aide du Secrétariat de l'ICOMOS international, tous les Comités nationaux, Comités scientifiques internationaux et membres de l'ICOMOS ont été invités à soumettre des résolutions préalablement à l'Assemblée générale, le 19.02.2020. (E-News 6, 19.02.2020).

L'appel à résolution a circulé via les listes de diffusion des Comités nationaux et Comités scientifiques internationaux ainsi que via l'ICOMOS Info Membres; il était aussi consultable sur le site web de l'ICOMOS. Un formulaire-modèle de résolution était disponible pour aider à formuler les projets et satisfaire aux exigences de l'article 57 du Règlement intérieur. La préparation préalable d'une Alerte Patrimoine était requise pour une résolution spécifique à un site.

### Projets de résolution soumis

14 projets ont été reçus, venant des membres et d'organes de l'ICOMOS

#### Résolutions sur les questions statutaires

- Résolution sur la diversité culturelle et le multilinguisme
- Amendements aux Principes éthiques de l'ICOMOS
- Relance du Programme scientifique triennal

#### Résolutions sur des questions liées à des sites

- Sauver les vestiges antiques in situ à la station de métro Venizelos à Thessalonique, Grèce

#### Résolutions sur les textes doctrinaux

- Révision et mise à jour des Principes pour l'enregistrement des monuments, ensembles et sites (1996) (retiré)
- ICOFORT Charte sur les fortifications et le patrimoine militaire ; lignes directrices pour la protection, la conservation et l'interprétation

#### Résolutions sur d'autres questions liées au patrimoine

- Patrimoine culturel et urgence climatique
- Soutien à la préservation des sites patrimoniaux historiques et à la prévention des atteintes de ceux-ci pour des motivations politiques
- Approches du patrimoine culturel centrées sur les personnes
- Résolution sur la protection de notre patrimoine bâti, paysager et culturel contre les incendies
- Résolution sur les Principes de qualité

#### **Résolutions sur les questions organisationnelles**

- Réunions statutaires en 2021
- Méthodes de travail internes – Groupes de travail et points focaux
- Professionnels émergents de l'ICOMOS

#### **Résolutions basées sur les Statuts**

- Présence et quorum: adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- Election des Président, Vice-Présidents et Rapporteur de la 20<sup>e</sup> Assemblée Générale
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des minutes de l'Assemblée générale de juillet 2020
- Confirmation des membres du Comité des élections
- Présentation du rapport du Comité des candidatures
- Rapport sur le triennat 2017 – 2020 et adoption des comptes annuels
- Approbation du Programme général et des orientations budgétaires pour 2021 – 2023
- Approbation du budget pour 2021
- Nomination du Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale de 2021

Tous les projets de résolutions soumis par les membres ont été présentés avant la date limite du 3 octobre 2020, la plupart conformément au format requis, dans un minimum de deux langues, en anglais et en français, ainsi qu'avec le nombre requis de promoteurs et de soutiens. Les amendements aux Principes éthiques proposés par le Conseil d'administration ont été publiés en août, en les considérant équivalents à une proposition en matière statutaire qui nécessite un temps de publication de 4 mois.

Dans sa tâche de coordination, le Comité des résolutions a négocié avec les promoteurs concernant la mesure dans laquelle les actions pertinentes proposées relèvent de la compétence de l'ICOMOS, ainsi qu'avec le trésorier et le Secrétariat international sur les implications que les actions proposées pouvaient avoir sur les ressources humaines et financières. Ces négociations ont mené à des ajustements et, dans certains cas, à des modifications substantielles du texte initial.

Deux propositions de textes doctrinaux étaient incluses dans le premier projet de résolutions, mais furent supprimées par la suite car le processus décrit dans l'article 10 du Règlement intérieur n'avait pas abouti.

Un projet de résolution concernant le Plan scientifique triennal et déclaré de nature urgente et importante, a été présenté après la réunion du Conseil consultatif et renvoyé au Conseil d'administration conformément à l'art. 58 du Règlement intérieur. Le Conseil d'administration a décidé, par courriel hors-session, que cette résolution pourrait être adoptée.

Durant la phase de révision, négociation et consultation, le Comité des résolutions a tenu 10 réunions virtuelles, plusieurs négociations virtuelles et par courriels. Le Secrétariat international et le groupe francophone de l'ICOMOS Belgique ont fourni les traductions pendant la phase de travail et pour les projets finaux.

#### **Consultations des membres**

Les projets de résolution ont été publiés pour examen en trois séries consécutives, et deux sessions de commentaires étaient facilitées par la rédaction de courriels. Une session d'information en ligne a eu lieu le 10 novembre et les membres se sont vus offrir une nouvelle possibilité de demander des éclaircissements par écrit sur les projets finaux. Il y eut peu de réponses ; il est peut-être nécessaire de sensibiliser les membres à leur rôle potentiel dans la contribution au processus des résolutions. Le calendrier a pu aussi être un peu serré : l'échéance peut soumettre les membres à une certaine pression et empêcher les contributions fructueuses au processus de consultation. Le Comité des résolutions remercie les membres qui ont répondu pour leurs contributions.

Après l'Assemblée générale, les résolutions adoptées seront communiquées pendant 60 jours à tous les membres et les partenaires de l'ICOMOS, y compris l'UNESCO. Les résultats, les effets et la mise en œuvre des résolutions feront annuellement l'objet d'un rapport du Secrétaire général de l'ICOMOS au Conseil consultatif.

### **Recommandations du Comité des Résolutions concernant les enseignements tirés du processus, spécialement lors d'une Assemblée générale virtuelle**

Les membres du Comité des résolutions encouragent les membres de l'ICOMOS de s'engager et de saisir l'opportunité de participer au processus des résolutions, et adressent aux futurs Comités et Assemblées les recommandations suivantes :

- Certaines lignes directrices écrites pourraient aider le président à diriger le groupe;
- Le formulaire-modèle pour les projets de résolutions pourrait être modifié pour fournir plus de directives sur la nature et le contenu des projets de résolutions, en conformité avec les usages appropriés et acceptables de l'Assemblée générale et peut-être est-ce tout aussi important de savoir quels types de résolutions ne seraient pas appropriés ou acceptables (par exemple des textes quasi doctrinaux);
- La première réunion du Comité pourrait être une session préliminaire pour familiariser le Comité des résolutions avec les travaux et les procédures à venir;
- Le Secrétariat international pourrait lancer des appels distincts pour la contribution des membres au processus des résolutions;
- Certains autres systèmes ou procédures pour les résolutions de l'Assemblée générale, tel que le modèle de l'UICN qui implique une période de diffusion et de commentaires plus longue, pourraient être explorés à l'avenir afin d'améliorer la participation des membres et élargir celle-ci ainsi que le contenu ;
- Étant donné que les premières étapes des travaux du Comité des résolutions devront probablement se poursuivre à distance, même après la reprise des réunions en présentiel, il est recommandé que les discussions avec les promoteurs, au sujet des modifications proposées aux projets de résolution, aient lieu de préférence dans le cadre de réunions virtuelles, plutôt que par courriel afin de permettre à toutes les parties d'expliquer leur position.
- On pourrait envisager de modifier le Règlement intérieur afin de créer un processus de commentaires sur les résolutions qui devraient être soumises quatre mois avant l'Assemblée générale et qui exige que tout changement proposé à ces résolutions (autres que des corrections mineures au texte) soit soumis au moins un mois avant l'Assemblée générale, pour permettre la diffusion des changements proposés à l'ensemble des membres.

Annexe F - Élection des Président.e, Secrétaire général.e et trésorier.ère

20<sup>th</sup> GA / 20<sup>e</sup> AG

Election of the Board: Results /  
 Election du Conseil d'administration : Résultats

691 votes out of 945 possible votes were cast, that is a 73.12 % participation – with the following result.

The candidates for the positions of President, Secretary General and Treasurer have all been elected to these positions, the accounts and all the Resolutions have been approved.

691 votes sur 945 votes possibles ont été exprimés, soit une participation de 73,12 % - avec le résultat suivant.

Les candidats aux postes de Président, Secrétaire général et Trésorier ont tous été élus à ces postes, les comptes et toutes les résolutions ont été approuvés.

Election du Président de l'ICOMOS / Election of the President of ICOMOS	TOTAL (Nombre de voix / Number of votes)	Pour / For	Contre / Against	Abstention
PATRICIO Teresa (Belgique / Belgium)	691	653	8	30
Nul / Null	0			

Election du Secrétaire général de l'ICOMOS / Election of the Secretary General of ICOMOS	TOTAL (Nombre de voix / Number of votes)	Pour / For	Contre / Against	Abstention
SANTANA Mario (Canada)	691	642	19	30
Nul / Null	0			

Election du Trésorier de l'ICOMOS / Election of the Treasurer of ICOMOS	TOTAL (Nombre de voix / Number of votes)	Pour / For	Contre / Against	Abstention
JEROME Pamela (Etats-Unis / USA)	691	630	22	39
Nul / Null	0			

## Annexe G - Élection des 5 Vice-Présidents

As you know, following the first two rounds of the elections at the 20<sup>th</sup> ICOMOS General Assembly, the following four Vice Presidents had been elected:

Riin Alatalu (Estonie / Estonia)  
Bo Jiang (Chine / China)  
Leonardo Castriota (Brésil / Brazil)  
Alpha Diop (Mali)

We are now pleased to inform you of the results of voting for the election of the 5<sup>th</sup> Vice President.

636 out of 945 possible votes were cast, that is a 67,30% participation – with the following result.

Comme vous le savez, à l'issue des deux premiers tours des élections de la 20<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, les quatre Vice-Présidents suivants ont été élus :

Riin Alatalu (Estonie / Estonie)  
Bo Jiang (Chine / Chine)  
Leonardo Castriota (Brésil / Brazil)  
Alpha Diop (Mali)

Nous avons maintenant le plaisir de vous informer des résultats du vote pour l'élection du 5<sup>e</sup> Vice-Président.

636 votes sur 945 votes possibles ont été exprimés, soit une participation de 67,30 % - avec le résultat suivant.

<b>Election of the 5<sup>th</sup> Vice President of ICOMOS / Election du 5<sup>e</sup> Vice-Président de l'ICOMOS</b>	<b>Number of votes / Nombre de voix</b>	<b>Percentage / Pourcentage</b>
CAREAGA Adriana (Uruguay)	288	45 %
ÜNAL Zeynep Gül (Turkey/Turquie)	336	53 %
Abstention	0	0 %
Blank / Blanc	12	2 %
Null / Nul	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>636</b>	

The final composition of the new Board and ICOMOS officer positions is therefore /  
La composition finale du nouveau Conseil d'administration et des officiers de l'ICOMOS est donc :

**President / Président :**

Teresa Patricio (Belgium / Belgique)

**Secretary General / Secrétaire général :**

Mario Santana (Canada)

**Treasurer / Trésorier :**

Pamela Jerome (USA / Etats-Unis)

**Vice Presidents / Vice-Présidents :**

Riin Alatalu (Estonia / Estonie)

Bo Jiang (China / Chine)

Leonardo Castriota (Brazil / Brésil)

Alpha Diop (Mali)

Zeynep Gül Ünal (Turkey / Turquie)

**Board members / Membres du Conseil d'administration :**

Nils Ahlberg (Sweden / Suède)

Adriana Careaga (Uruguay)

Andreas Georgopoulos (Greece / Grèce)

HAN Suk-Young (South Korea / Corée du Sud)

Takeyuki Okubo (Japan / Japon)

Peter Phillips (Australia / Australie)

Nupur Prothi (India / Inde)

Grainne Shaffrey (Ireland / Irlande)

Jean-Christophe Simon (France)

Hatthaya Siriphatthanakun (Thailand / Thaïlande)

Stacy Vallis (New Zealand / Nouvelle-Zélande)

Cyrril von Planta (Austria / Autriche)

## Annexe H - Rapport par le Comité des Résolutions sur les résolutions adoptées

691 votes out of 945 possible votes were cast, that is a 73.12 % participation – with the following result - the accounts **and the budget have been approved and all the Resolutions adopted.**

691 voix sur 945 votes possibles ont été exprimées, soit une participation de 73,12 % - avec le résultat suivant - les comptes et toutes les résolutions ont été approuvés.

<b>Vote on the Resolutions of the 20th General Assembly / Votes sur les résolutions de la 20e Assemblée générale</b>	<b>TOTAL (Number of votes / Nombre de voix)</b>	<b>For / Pour</b>	<b>Against / Contre</b>	<b>Abstention</b>
Resolution 20GA 2020/7 - Approval of the 2019 accounts and discharge of the Board and Treasurer from liabilities / Approbation des comptes 2019 et décharge de responsabilités du Conseil d'administration et du Trésorier	691	666	2	23
Resolution 20GA 2020/8 - Approval of the general programme and budgetary guidelines for 2021-2023 / Plan d'action et orientations budgétaires pour 2021-2023	691	651	3	37
Resolution 20GA 2020/09 - Approval of the 2021 budget / Approbation du budget 2021	691	642	0	49
Resolution 20GA 2020/10 - Appointment of the Credentials Committee of the 2021 Annual General Assembly / Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale annuelle 2021	691	665	1	25
Resolution 20GA 2020/11 - Multilingualism as a factor of Cultural Diversity / Le multilinguisme comme facteur de diversité culturelle	691	645	9	37
Resolution 20GA/12 - Amendments to the ICOMOS Ethical Principles / Amendements aux Principes éthiques de l'ICOMOS	691	636	20	35
Resolution 20GA/13 - Triennial Scientific Plan Review / Examen du plan scientifique triennal	691	651	7	33
Resolution 20GA/14 - Protect the antiquities in situ at the Venizelos Metro Station in Thessaloniki, Greece / Protéger les vestiges antiques in situ à la station de métro Venizelos à Thessalonique, Grèce	691	629	4	58
Resolution 20GA/15 - Cultural Heritage and the Climate Emergency / Patrimoine culturel et urgence climatique	691	676	1	14
Resolution 20GA/16 - Protecting heritage sites in situations of political conflict and civil unrest / Protéger les sites patrimoniaux des conflits politiques et des troubles civils	691	640	18	33
Resolution 20GA/17 - Protecting Our Built, Landscape and Cultural Heritage from Fires / Protéger notre patrimoine bâti, paysager et culturel contre les incendies	691	652	9	30
Resolution 20GA/18 - European Quality Principles / Principes européens de qualité	691	615	6	70
Resolution 20GA/19 - People-Centred Approaches to Cultural Heritage / Approches du patrimoine culturel centrées sur les personnes	691	672	3	16
Resolution 20GA/20 - Virtual statutory meetings in 2021 / Réunions statutaires virtuelles en 2021	691	665	3	23
Resolution 20GA/21 - Internal Working Methods - Working Groups and Focal Points / Méthodes de travail internes - Groupes de travail et points focaux	691	648	6	37
Resolution 20GA/22 - ICOMOS Emerging Professionals / Professionnels émergents de l'ICOMOS	691	671	3	17
Null / Nul	0			